

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



SIAO SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

📍 44 rue Molitor - 54000 NANCY
☎ 03 83 54 66 58
✉ siao54-parcours@asso-ars.org
📞 ecoutant115@asso-ars.org

Rémi BERNARD
Directeur

Laurent LEROY
Directeur Adjoint

Pierre-Arnaud SCHINDLER
Cadre Référent Système d'information

Valérie RAVENEY
Cadre Coordinatrice
du développement des partenariats
et la coordination des référents de parcours

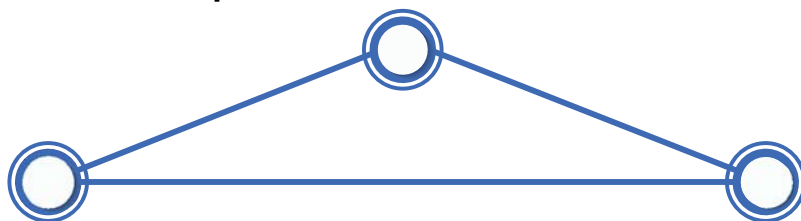
ÉQUIPE

- 1 directeur
- 1 directeur Adjoint
- 1 cadre Référent SI SIAO
- 1 cadre Chargée de la coordination, du développement des partenariats et de la coordination des référents de parcours
- 1 assistante de Direction
- 1 chargée d'enregistrement de demandes des logements sociaux et labélisation
- 2 chargées de gestion administrative
- 11 travailleurs sociaux
- 3 psychologues

MISSIONS RÉGLEMENTAIRES DU SIAO

- Recenser en temps réel via le SI SIAO l'offre d'hébergement,
- Gérer le 115 et recenser en temps réel l'ensemble des demandes,
- Évaluer et orienter les demandeurs vers les structures d'hébergement d'urgence, d'insertion, de logement accompagné et de logement autonome,
- Construire des parcours d'insertion par le logement,
- Assurer la coordination des acteurs de la veille sociale,
- Mettre en place un observatoire social.

Pilotage des parcours résidentiels



**Soutien
et apport d'expertise
à ses partenaires**

**Coordination
et organisation opérationnelle
des moyens et expertises locales**

FINANCEMENT

SIAO 54 - DDETS 54

OPÉRATEUR	TERRITOIRE	TYPE	ETP	FONCTIONS
AARS	Départemental	CDI		Directeur
AARS	Départemental	CDI	0,75	Directeur adjoint
AARS	Départemental	CDI	0,67	Assistante de direction
AARS	Départemental	CDI	1	Chargée de la coordination, du développement des partenariats et de la coordination des référents de parcours
AARS	Départemental	CDD	2	Chargé de gestion administrative
AARS	Départemental	CDI	1	Chargé du suivi des parcours
AARS	Départemental	CDI	1	Référent SI SIAO
AARS	Départemental	CDI	1	Chargé d'enregistrement des demandes de logements sociaux
AARS	Départemental	CDI	1	Travailleur social - Parcours Insertion
AARS	Départemental	CDI	7,4	Travailleur social - 115 / Parcours Insertion
	TOTAL ETP		15,82	

OPÉRATEUR	TERRITOIRE	TYPE	ETP	FONCTIONS
Arélia	SAO Terres de Lorraine	CDI	0,35	Chef de service
Arélia	SAO Terres de Lorraine	CDI	1	Travailleur social
Arélia	SAO Terres de Lorraine	CDI	0,45	Agent administratif
	TOTAL ETP		1,8	

OPÉRATEUR	TERRITOIRE	TYPE	ETP	FONCTIONS
Alisés	SAO Briey et Mont Saint Martin	CDI	0,35	Chef de service
Alisés	SAO Briey et Mont Saint Martin	CDI	2,3	Travailleur social
Alisés	SAO Briey et Mont Saint Martin	CDI	0,3	Secrétariat
	TOTAL ETP		2,95	

OPÉRATEUR	TERRITOIRE	TYPE	ETP	FONCTIONS
AARS	SAO Val de Lorraine et Lunévillois	CDI	2	Travailleur social
	TOTAL ETP		2	

OPÉRATEUR	TERRITOIRE	TYPE	ETP	FONCTIONS
AARS	Sud 54	CDD	2	Psychologues
AARS	Nord 54	CDD	1	Psychologue
	TOTAL ETP		3	

SIAO 115

▲ NOMBRE D'APPELS REÇU

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'appels reçu	10 461	9 638	20 298	25 493	26 700	27 033

▲ NOMBRE DE DEMANDES D'HÉBERGEMENT REÇU EN 2025

Nombre de demandes d'hébergement par année (en groupe de demande, renouvellement exclus)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes TOTAL	9 013	8 594	18 156	22 866	21 500	19 686
Dont Pourvues	6 280	6 874	12 278	13 809	14 635	12 369
Dont Non Pourvues	2 733	1 720	5 878	9 057	6 865	7 317
Nombre de ménages distincts	2 072	1 881	2 818	3 187	2 900	2 887

▲ COMPOSITION DES MÉNAGES

COMPOSITION DU MÉNAGE	TOTAL DEMANDES	DT POURVUES	DT NON POURVUES	NOMBRE DE MÉNAGES
Homme seul	14 383	9 433	4 950	1 726
Femme seule	2 860	1 516	1 344	609
Couple sans enfant	1 419	947	472	79
Femme seule avec enfant(s)	391	184	207	216
Homme seul avec enfant(s)	71	47	24	24
Groupe avec enfant(s)	124	42	82	65
Groupe d'adultes sans enfant	291	150	141	79
Couple avec enfants	121	48	73	67
Enfant / Mineur isolé	23	2	21	21
Enfants / Mineurs en groupe	3	0	3	1
Enfant / Mineur en famille	0	0	0	0
TOTAL	19 686	12 369	7 317	2 887

SIAO INSERTION

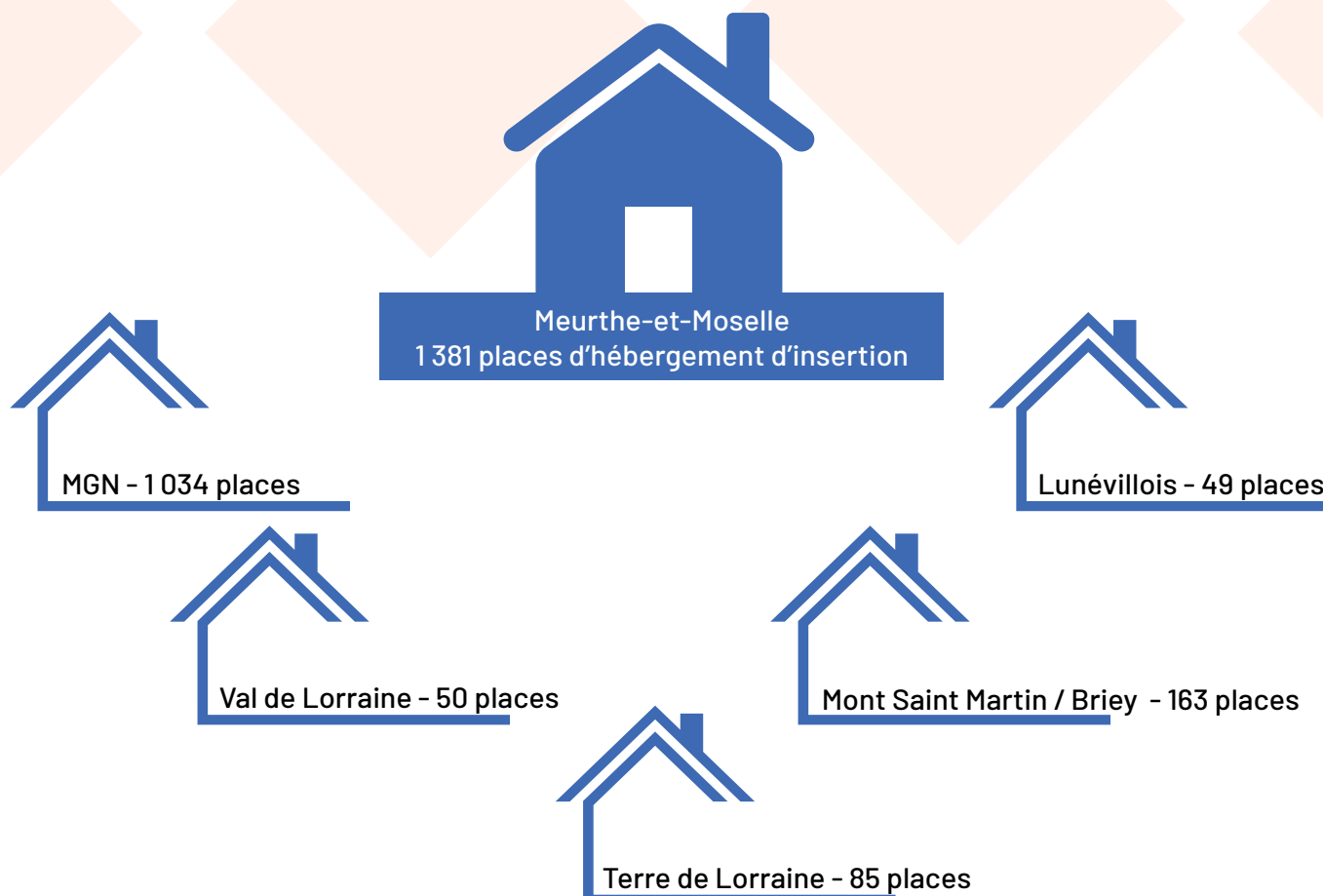
▲ NOMBRE DE DEMANDES ENREGISTRÉES (EN MÉNAGE) : 1 700

Nombre de demandes transmises par année

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb demandes (en personne)	939	1 410	1 895	1 952	2 225	2 491
Nb demandes (en ménage)	658	884	1 269	1 227	1 421	1 700
Nb ménages distincts	623	830	1 153	1 115	1 246	1 501
Nb personnes distinctes	889	1 334	1 732	1 790	1 986	2 247

▲ NOMBRE DE PLACES RÉGULÉES PAR LE SIAO AU 31/12/2025

L'hébergement d'insertion





AVANT PROPOS

Depuis 2023 le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation continue sa mutation et son évolution afin de répondre aux missions détaillées dans l'instruction du gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement.

Dans le cadre du deuxième plan quinquennal de la politique du Logement d'Abord, 2023 – 2027, l'état fait du SIAO l'un des outils majeurs de sa mise en œuvre et place le SIAO comme « la clé de voûte du service public de la rue au logement ».

En 2025 le SIAO s'est vu confier de nouvelles missions afin de poursuivre son évolution et sa mise en conformité.

Cela est aussi à mettre en lien avec l'audit du SIAO 54 réalisé en juin 2025 par les DREETS Grand Est. Cet audit avait aussi pour objectif de préparer le renouvellement de la convention Etat – SIAO.

Ainsi, le SIAO a en charge le suivi des parcours, avec un travailleur social dédié. L'objectif est d'accompagner les structures dans l'accompagnement des ménages avec une durée de séjour anormalement longue et d'identifier les leviers permettant l'évolution de la situation.

Le SIAO a également en charge, depuis décembre 2024, la coordination du parcours des ressortissants Ukrainiens de Meurthe et Moselle pris en charge sur les dispositifs dédiés. Ceux-ci ayant vocation à s'arrêter en 2026.

Enfin, le SIAO s'est vu renforcer temporairement dans le cadre du suivi des parcours et des demandes de logement, sur le plan administratif, afin de mieux suivre l'accès au logement des ménages hébergés ou suivi par les dispositifs AHI.

TABLE DES MATIERES

1	LE SIAO 54, INSTANCE DEPARTEMENTALE DE REGULATION ET DE COORDINATION DES ACTEURS	8
2	L'ACTIVITE DU SIAO 54 EN 2025 : LE SIAO 115	8
2.1	L'organisation départementale de l'urgence sociale et du 115	8
2.2	Missions de la plateforme d'écoute 115 :	9
2.3	Règlement Général sur les Protections des Données.....	10
2.4	Les données d'activités du SIAO -115 pour l'année 2025.....	10
2.4.1	Appels reçus	11
2.4.2	Demandes d'hébergement pourvues et non pourvues	12
2.4.3	Motif de refus d'une demande d'hébergement.....	13
2.4.4	Situation au moment de la demande / motif de la demande.....	15
2.4.5	Lieu où le ménage a dormi la veille	15
2.4.6	Tranche d'âge des Hommes isolés, Tableau VII.B: Tranche d'âge des Femmes Isolées	15
2.4.7	Type d'appelant.....	16
2.4.8	Répartition par nationalité du demandeur principal	17
2.4.9	Nombre de nuitées effectuées.....	17
3	L'ACTIVITE DU SIAO 54 : LE SIAO INSERTION – LE LOGEMENT ACCOMPAGNE	18
3.1	Nombre de demandes par statut de la demande	19
3.2	Orientations et admissions dans les structures hébergement/logement	20
3.2.1	Données évaluation sociale	22
4	L'ACTIVITE DU SIAO 54 : LE SIAO LOGEMENT, GUICHET ENREGISTREUR	27
4.1	Mission d'enregistrement des demandes de logement social et de labellisation public prioritaire SIAO	27
4.2	Les données chiffrées.....	28
5	L'ACTIVITE DU SIAO 54 : LE SIAO PARCOURS.....	32
5.1	Mission de suivi des parcours.....	32
5.2	Les données chiffrées	33
5.3	Bilan et perspectives	34

6	SIAO PSYCHOLOGUE	35
6.1	Redémarrage de la mission psychologue.....	35
6.1.1	Immersion dans les missions du SIAO	35
6.1.2	Prise de connaissance du rapport d'activité 2024.....	35
6.1.3	Mise en place de l'action sur le terrain.....	35
6.1.4	Résultats	36
6.2	Elargissement du périmètre d'intervention	38
6.3	Développement partenarial.....	39
6.3.1	Réseau de psychologues	39
6.3.2	Partenaires santé	39
6.4	Pistes d'actions à mener.....	40
7	RAPPORT D'ACTIVITE – MISSION DES CHARGES	
	D'EVALUATION SOCIALE	41
7.1	L'évaluation, porte d'entrée du parcours d'insertion.....	41
7.1.1	Les professionnels.....	42
7.1.2	Le mode d'intervention	42
7.1.3	Les lieux d'intervention.....	43
7.1.4	La mission Evaluation, outils de coordination des dispositifs de veille sociale	43
7.2	Les données relatives à la situation des personnes accueillies	44
7.3	Les situations spécifiques.....	44
7.4	Les données chiffrées	45
7.4.1	Les personnes rencontrées sur les différents sites selon leur genre.....	45
7.4.2	Les personnes rencontrées au cours de l'année 2025	46
7.4.3	Les évaluations avant la rencontre	46
7.4.4	Le statut administratif des personnes rencontrées.....	47
7.4.5	L'orientation des personnes : la problématique de l'hébergement / logement	48
7.4.6	L'orientation des personnes : l'accompagnement.....	49
7.5	Exemple de situation rencontrée dans le cadre de la mission – Rédaction de Steven LENIN, travailleur social chargé d'évaluation	49
7.6	Exemple de situation rencontrée dans le cadre de la mission – Rédaction de Jourdon ALEBA travailleur social chargé d'évaluation	50

7.7	Bilan et perspectives	52
8	L'ACTIVITE DU SIAO 54 : LE SIAO UKRAINE	53
8.1	Mission Ukraine - Le suivi des situations des ménages déplacés ukrainiens hébergés et relogés sur l'ensemble du département pour RA	53
8.2	Remontées mensuelles à la DDETS et enquêtes DREETS	53
8.2.1	Evolution du nombre de ménages accompagnés en IML en Meurthe et Moselle	53
8.2.2	Evolution du nombre de ménages arrivés sur le département de Meurthe et Moselle.....	54
9	L'ACTIVITE DU SIAO 54 : LE DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT	55
10	PERSPECTIVES 2026	57

SERVICE INTEGRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DE MEURTHE ET MOSELLE (SIAO 54)

INTRODUCTION

En 2019, la DDETS 54 a initié la mise en conformité du SIAO du département avec la législation en vigueur et notamment avec les dispositions de l'article L. 345-2-4 du code de l'action sociale et des familles qui disposent que :

- Soit désignée dans chaque département **une personne morale unique chargée d'assurer la mise en œuvre du SIAO** et bénéficiant à ce titre de financements dédiés arrêtés dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat ;

Que cette entité unique exerce l'ensemble des missions définies par le CASF.

L'Association ARS a été désignée pour porter et coordonner le dispositif SIAO 54 au niveau départemental.

En 2025 le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation a continué à s'organiser afin de répondre à l'instruction du gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement.

Dans le cadre du deuxième plan quinquennal de la politique du Logement d'Abord, 2023 – 2027, l'état fait du SIAO l'un des outils majeurs de sa mise en œuvre et place le SIAO comme « la clé de voûte du service public de la rue au logement ».

Le Pôle SIAO – Veille sociale, créé en 2024, regroupe le SIAO 54 dans l'ensemble de ses missions mais aussi l'ensemble des services des dispositifs de veille sociale. Cela permet une meilleure cohérence dans l'articulation de l'ensemble des missions mais également une meilleure lisibilité quant aux activités du SIAO et des dispositifs de veille sociale.

Concernant la mise en œuvre des missions du SIAO à l'échelle du département, celles-ci sont assurées par des antennes territoriales du SIAO qui font l'objet de conventions de mutualisation des compétences avec Arélia et Alisés. Les antennes territoriales de Lunéville et du Val de Lorraine sont désormais rattachées au SIAO. Cela fait suite à des réorganisations des services de l'AARS.

Le détail des ETP dans le cadre de ces conventions apparaît précédemment dans le tableau d'organisation du SIAO 54.

Ainsi celles-ci sont mises en œuvre par Arélia sur le territoire de Terres de Lorraine, par Alisés à Briey et Mont Saint Martin et enfin par le SIAO dans le Lunévillois et le Val de Lorraine.

Missions réglementaires :

- ⇒ Recenser en temps réel via le SI SIAO l'offre d'hébergement ;
- ⇒ Gérer le 115 et recenser en temps réel l'ensemble des demandes ;

- ⇒ Evaluer et orienter les demandeurs vers les structures d'hébergement d'urgence, d'insertion, de logement accompagné et de logement autonome ;
- ⇒ Construire des parcours d'insertion par le logement,
- ⇒ Assurer la coordination des acteurs de la veille sociale,
- ⇒ Mettre en place un observatoire social

Les statistiques ont été établies à partir des données saisies dans le SI SIAO.

Le SI-SIAO est une plateforme informatique nationale permettant de transmettre au SIAO des demandes d'hébergement d'insertion, de stabilisation et de logement accompagné. Les demandes d'hébergement d'urgence, effectuées via la ligne téléphonique 115, y sont également enregistrées.

Des anomalies dans les extractions obtenues, et utilisées pour établir les statistiques du RA du SIAO, ont été identifiées. Le SI SIAO étant encore en cours de reconfiguration, il ne peut être exclu que ces extractions contiennent d'autres anomalies n'ayant pu être identifiées.

Par ailleurs, il est à noter que l'utilisation de cette plateforme sur le département de Meurthe-et-Moselle est relativement récente (2018) et n'est pas encore complète. Dans le prolongement de l'année 2024 l'utilisation du SI SIAO continue de progresser avec notamment :

- ⇒ Enregistrement systématique des orientations effectuées par le SIAO ;
- ⇒ Enregistrement des refus d'orientation exprimés par les structures ;
- ⇒ Intégration de nouveaux partenaires prescripteurs ;
- ⇒ Mise en place de la procédure de demande de complétude des demandes SIAO insertion ;
- ⇒ Mise en place de la procédure de demande de notification mensuelle de mise à jour des demandes SIAO

Par ailleurs, il est à noter que l'utilisation de cette plateforme sur le département de Meurthe-et-Moselle, par les partenaires du SIAO, n'est pas encore complètement fiabilisée :

- ⇒ Erreurs d'enregistrement identifiés mais non corrigeables
- ⇒ Erreurs d'enregistrement non identifiés
- ⇒ Retard sur certains enregistrements
- ⇒ Oubli de certains enregistrements
- ⇒ Dossiers non actualisés ou incomplets

1 LE SIAO 54, INSTANCE DEPARTEMENTALE DE REGULATION ET DE COORDINATION DES ACTEURS

➔ **ORIENTATIONS VERS L'HERBERGEMENT** : recensement, régulation des orientations sur les dispositifs CHRS, HU 2nde intention, HUAS, LT, Baux glissants...

➔ **ORIENTATIONS VERS LE LOGEMENT ACCOMPAGNE**

➔ volet PF/RA : recensement de l'ensemble des demandes d'admission en PF/RA, étude et participation aux commissions d'admission

➔ volet IML: recensement, régulation des orientations

➔ **FLUIDITE DES PARCOURS: LOGEMENT SOCIAL & LABELLISATION**

enregistrement et suivi des demandes de logement social dans le SNE, enregistrement des demandes de labellisation, lien avec Syplod DDETS

➔ **OBSERVATOIRE/ ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS**

systèmes d'informations SI SIAO

2 L'ACTIVITE DU SIAO 54 EN 2025 : LE SIAO 115

2.1 L'ORGANISATION DEPARTEMENTALE DE L'URGENCE SOCIALE ET DU 115.

L'équipe 115 départementale accueille soit téléphoniquement soit physiquement les personnes en situation d'urgence sociale et évalue leurs situations. Lorsqu'un besoin d'hébergement est confirmé, elle oriente les personnes sur des places d'hébergement d'urgence en fonction de leur situation globale et des disponibilités de l'offre.

L'équipe départementale se découpe ainsi :

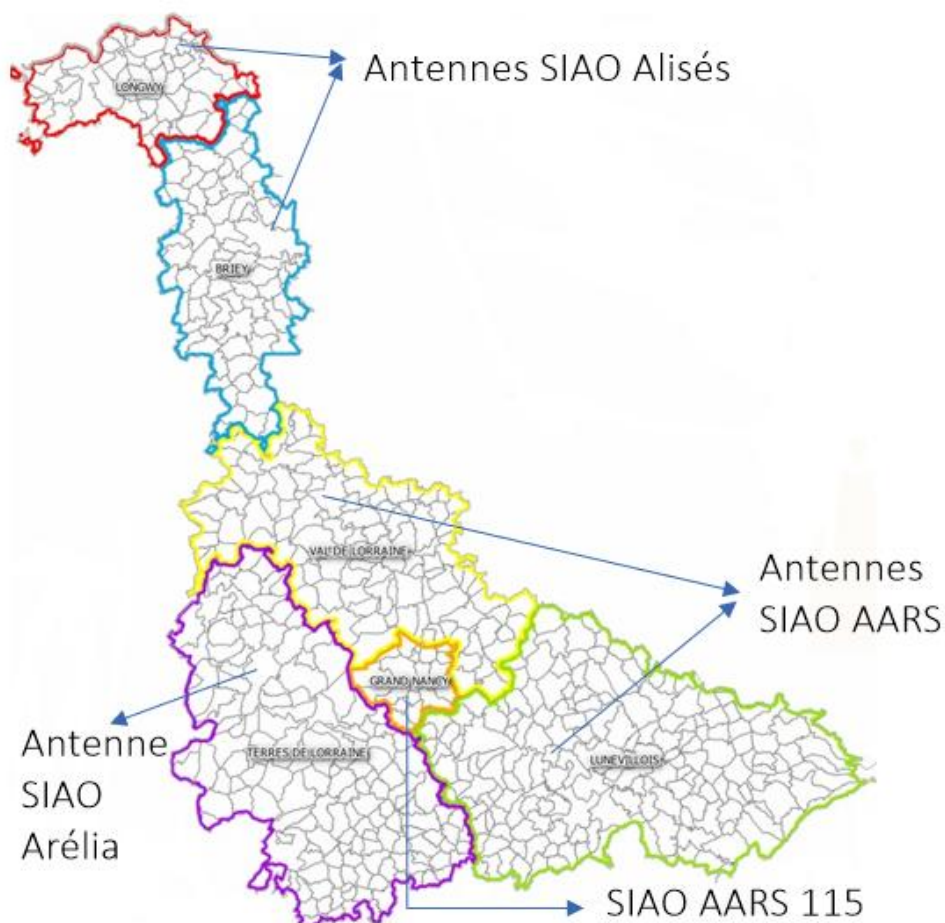
⇒ **Métropole du Grand Nancy : une équipe d'écouteurs sociaux 115** portée par l'association ARS, qui répond aux appels de 9h00 à 22h30. Sur les autres plages horaires, c'est l'équipe de surveillants de nuit du site AARS Pierre Vivier qui prend le relais.

⇒ 5 territoires :

- Territoire de Longwy - **antenne territoriale SIAO** exerçant des missions 115 portées par ALISES.
- Territoire de Briey - **antenne territoriale SIAO** exerçant des missions 115 portées par ALISES.
- Territoire du Val de Lorraine : **antenne territoriale SIAO** exerçant des missions 115 portées par le SIAO.
- Territoire Terres de Lorraine - **antenne territoriale SIAO** exerçant des missions 115 portées par ARELIA.
- Territoire du Lunévillois - **antenne territoriale SIAO** exerçant des missions 115 portées par le SIAO.

Comme évoqué précédemment les salariés des associations ALISES et ARELIA sont mis à disposition de l'Association ARS pour l'exercice de leur mission SIAO 115 dans le cadre de conventions de mutualisation des compétences à but non lucratif.

En 2025, les antennes territoriales du Lunévillois et du Val de Lorraine ont été rattachées directement au SIAO.



2.2 MISSIONS DE LA PLATEFORME D'ECOUTE 115 :

Initié par la circulaire du 30 mai 1997, le 115 puise son cadre légal dans l'article L.345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des familles : « *Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale, a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale (...) et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptible de lui apporter l'aide justifiée par son état...* »

Tout comme les autres numéros d'urgence (15, 17, 18), le 115 est un numéro gratuit fonctionnant 365 jours par an, 24 heures sur 24. Sa compétence est départementale, c'est un service de réponse téléphonique aux situations d'urgence sociale.

Les écoutants sociaux évaluent les besoins des appelants, les informent des dispositifs à leur disposition et les orientent vers des solutions d'hébergement en fonction de leur situation et de l'offre disponible.

Le 115 recueille également les signalements de particuliers et professionnels et font le relais avec l'équipe du SAMU social.

Le SIAO-115 a pour seul et unique outil l'application SI SIAO 115 qui est un outil de gestion de la mission 115 dans le but d'améliorer les réponses données aux appelants :

- **Constitution d'une « plateforme unique »** traitant de l'urgence, fonctionnant sans interruption.
- **Qualification** de l'ensemble des **appels décrochés** par le 115.
- Disposition d'une vision exhaustive de la **disponibilité des places**.
- Visibilité des **réponses d'hébergement et de prestations** données aux appelants.

Ainsi, la saisie des appels s'effectue en direct par les écoutants sociaux sur la Métropole du Grand Nancy.

2.3 REGLEMENT GENERAL SUR LES PROTECTIONS DES DONNEES

Le RGPD crée un cadre juridique unifié de protection des données personnelles pour l'ensemble de l'Union européenne.

Il encadre le traitement des données personnelles. A ce titre, il s'inscrit dans la continuité de la loi française Informatique et Libertés de 1978. Il renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant. La réforme de la protection des données renforce les droits des personnes et responsabilise les acteurs.

Il est entré en vigueur le 25 mai 2018. Nous sommes concernés puisque nous traitons et stockons des données personnelles (une donnée à caractère personnel est une information liée à une personne physique qui permet de l'identifier directement ou indirectement).

Un travail est toujours en cours d'élaboration afin de mettre nos pratiques en conformité avec les exigences du RGPD.

2.4 LES DONNEES D'ACTIVITES DU SIAO -115 POUR L'ANNEE 2025.

Ces statistiques ont été établies à partir des données saisies dans le SI SIAO.

Le SI-SIAO est une plateforme informatique nationale permettant de transmettre au SIAO des demandes d'hébergement d'insertion et de logement accompagné. Les demandes d'hébergement d'urgence, effectuées via la ligne téléphonique 115, y sont également enregistrées.

Des anomalies dans les extractions obtenues, et utilisées pour établir les statistiques du rapport d'activité du SIAO, ont été identifiées et sont détaillées ci-dessous. Le SI SIAO étant encore en cours de reconfiguration, il ne peut être exclu que ces extractions contiennent d'autres anomalies n'ayant pu être identifiées.

Par ailleurs, il est à noter que l'utilisation de cette plateforme sur le département de Meurthe-et-Moselle, par les partenaires du SIAO, n'est pas encore complètement fiabilisée :

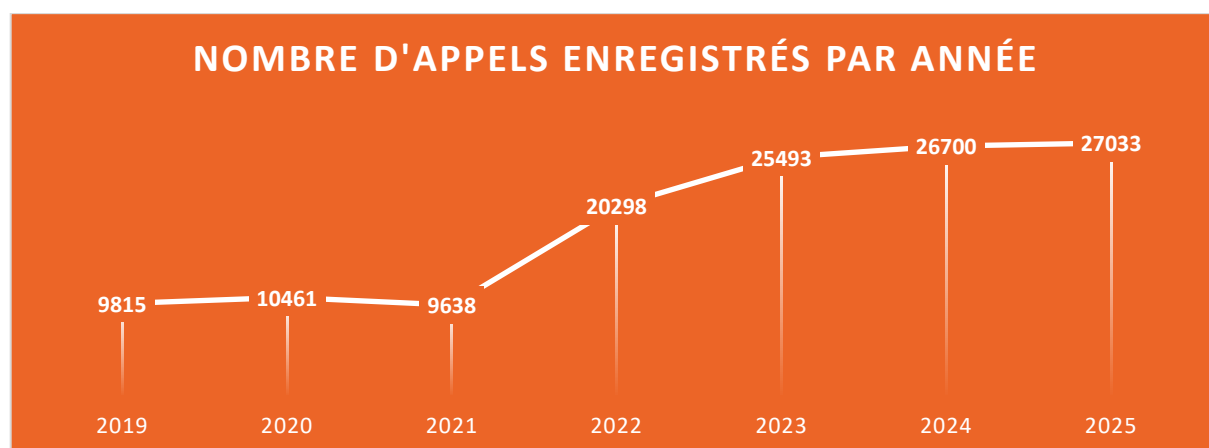
- ⇒ Erreurs d'enregistrement identifiés mais non corrigeables
- ⇒ Erreurs d'enregistrement non identifiés
- ⇒ Retard sur certains enregistrements
- ⇒ Oubli de certains enregistrements
- ⇒ Dossiers non actualisés ou incomplets

2.4.1 Appels reçus

En 2025 le nombre d'appels reçus a continué d'augmenter par rapport aux années précédentes. Cette augmentation est néanmoins moins significative que les années passées.

Le SIAO 115 continue de progresser dans l'utilisation du SI SIAO et la saisie des appels, ce à l'échelle départementale.

Depuis le dernier trimestre 2024 l'équipe SIAO 115 enregistre l'ensemble des appels, notamment ceux pour des demandes de renseignements ou les réitérations d'appels.

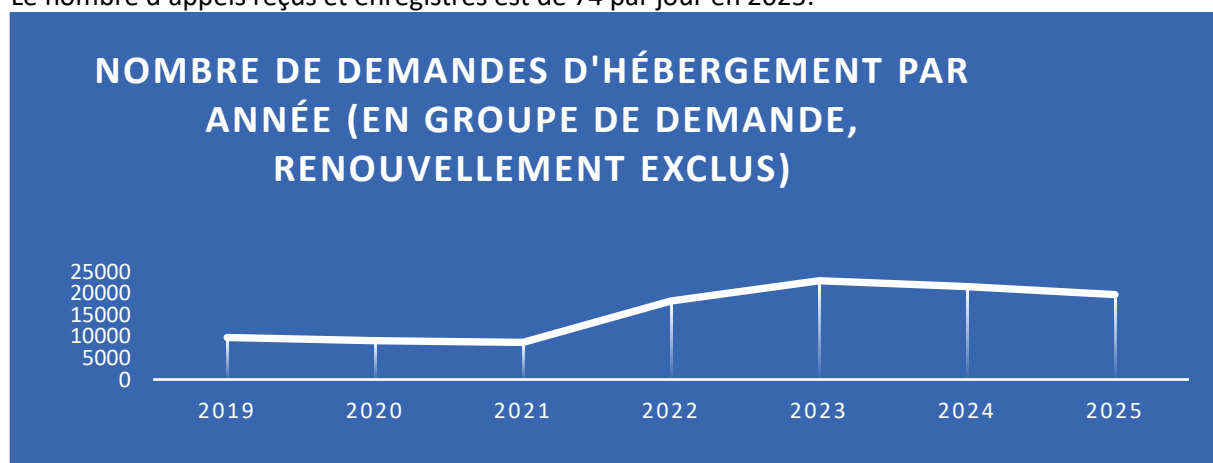


En observant les chiffres de manières plus fines sur les différents mois de l'année nous observons le nombre d'appels le plus élevé en janvier et une baisse régulière jusqu'au mois d'août.

A partir d'août, le nombre d'appels reçus augmente à nouveau jusqu'à la fin de l'année.

A noter que le nombre d'appels est supérieur à celui de 2024 de janvier à juin et qu'à partir du mois de juin le nombre d'appels en 2025 restera inférieur à celui de 2024 jusqu'à la fin de l'année.

Le nombre d'appels reçus et enregistrés est de 74 par jour en 2025.



2.4.2 Demandes d'hébergement pourvues et non pourvues

	2025			2024			Evolution
Composition du ménage	Total Demandes	Dt pourvues	Dt non pourvues	Total Demandes	Dt pourvues	Dt non pourvues	Total Demandes
Homme seul	14383	9433	4950	15610	11114	4496	-7,86
Femme seule	2860	1516	1344	3000	1815	1185	-4,67
Couple sans enfant	1419	947	472	1662	1142	520	-14,62
Femme seule avec enfant(s)	391	184	207	412	193	219	-5,10
Homme seul avec enfant(s)	71	47	24	72	50	22	-1,39
Groupe avec enfant(s)	124	42	82	140	56	84	-11,43
Groupe d'adultes sans enfant	291	150	141	331	174	157	-12,08
Couple avec enfant	121	48	73	243	89	154	-50,21
Enfant / Mineur isolé	23	2	21	28	2	26	-17,86
Enfants / Mineurs en groupe	3	0	3	2	0	2	50,00
Enfant / Mineur en famille	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	19686	12369	7317	21500	14635	6865	-8,44

La quasi-totalité des appels font l'objet d'une saisie dans le SI SIAO, que la demande soit « pourvue » ou « non pourvue ».

Le SIAO continue de travailler à ce sujet, notamment avec les différentes antennes SIAO des territoires où le recours au SI SIAO n'est pas encore systématique.

Ainsi nous pouvons constater que, malgré un nombre d'appels supérieur en 2025, le nombre de demandes d'hébergement a baissé (-8,44%). Il sera intéressant de voir si la tendance se confirme en 2026.

Concernant les demandes pourvues (DP) et non pourvues (DNP), on constate une légère baisse du nombre de demandes pourvues (de 68% en 2024 à 63% en 2025) et donc une légère augmentation des demandes non pourvues.

Bien qu'il soit difficile d'expliquer ces changements, il est à noter la fermeture de l'HU AARS de Jarville fin juin et une ouverture de l'HU AARS Tomblaine début novembre. La baisse de capacité génère généralement une baisse des appels. En effet, les personnes sont informées de cela et savent qu'une rotation pour les mises à l'abri à la nuitée se met en place. Cela génère aussi une augmentation des DNP, notamment au motif « absence de place disponible » (+36% par rapport à 2024).

Concernant la typologie des ménages sollicitant le 115, les hommes isolés restent très largement majoritaires et représentent 73% des demandes, comme en 2024. Les femmes seules représentent elles 14,5% des demandes, chiffre stable par rapport à 2024 sur le nombre total de demandes.

Le public isolé représente plus de 87% des demandes totales, donnée représentative du contexte que l'on rencontre et constate au niveau du SIAO 115 et de l'hébergement d'urgence depuis plusieurs mois. En effet le besoin identifié se situe bien au niveau du public isolé et qui n'est pas forcément en demande d'hébergement pérenne avec accompagnement social.

Durant l'année 2025, 66% des demandes « Homme seul » ont été pourvues (71% en 2024) et 53% pour les « femmes seules » (60% en 2024), soit une baisse. La poursuite de l'adaptation de l'offre d'HU pour le public isolé doit constituer une priorité.

Enfin, l'augmentation du nombre de demandes concernant les groupes d'adultes résulte d'une mauvaise cotation dans le SI SIAO. Ces demandes peuvent être assimilées aux demandes « couple avec ou sans enfants dans leur grande majorité.

A noter que dans les demandes non pourvues sont prises en compte les propositions qui sont refusées par le demandeur.

Précisions concernant le SI SIAO :

Le risque d'erreur sur les typologies existe car, notamment, le SI-SIAO modifie automatiquement la typologie selon ce qui est renseigné sur les fiches des personnes constituant le ménage. Cette modification est parfois erronée, notamment des typologies de ménage pouvant être modifiées en « groupe d'adultes » avec ou sans enfant à la place de « couple » avec ou sans enfant.

Par ailleurs, il y a des incohérences pour certaines personnes isolées entre leur typologie de ménage et leur genre : « homme isolé » pour des personnes de sexe féminin (12 sur 14392) et « femme isolée » pour des personnes de sexe masculin (33 sur 2879).

Les erreurs sur les typologies pourraient être évitées avec plus de vigilance des professionnels effectuant les saisies sur le SI SIAO.

Les personnes ayant fait des demandes avec des ménages différentes n'apparaissent qu'une seule fois dans l'extraction en demandeur distinct (extraction utilisée pour calculer le nombre de ménages distincts). Ce qui fausse quelque peu le calcul du nombre de ménages distincts. Le-SI SIAO ne propose pas d'extraction en groupe de demandeur distinct.

2.4.3 Motif de refus d'une demande d'hébergement

Motif de refus d'une demande d'hébergement (en groupe de demande + renouvellements exclus)			
Motif de refus	2025	2024	Evolution
Absence de places compatibles avec le ménage	54	44	22,73%
Absence de places disponibles	1994	1467	35,92%
Fermeture de place ou de structure	2	3	-33,33%
Fin de prise en charge 115	1	3	-66,67%
Hébergée dans l'insertion	41	23	78,26%
Information non renseignée	8	15	-46,67%
La personne a pu se maintenir dans l'hébergement où elle était	495	373	32,71%
La personne n'a pas rappelé le 115	787	843	-6,64%
La personne ne s'est pas présentée - refus de la structure	171	162	5,56%
Manque de logement	0	2	-100,00%
Personne ayant encore besoin de soins médicaux	69	45	53,33%

Personne ne relevant pas du 115	515	279	84,59%
Problème de mobilité (handicap)	1	0	#DIV/0!
Refus de la structure d'accueillir la personne	86	70	22,86%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur (pathologie lourde, ...)	3	5	-40,00%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur (présence animal)	3	3	0,00%
Refus lié au comportement de l'usager	202	188	7,45%
Renvoi de la personne vers son réseau (famille, proche)	269	348	-22,70%
Transfert vers un autre SIAO	509	539	-5,57%
TOTAL REFUS 115	5210	4412	18,09%
Autre	48	26	84,62%
Conditions d'accueil inadaptées	4	2	100,00%
Conditions de prise en charge inadaptées	7	2	250,00%
Départ volontaire de la personne	83	109	-23,85%
Eloignement géographique/Manque de transports en commun	54	60	-10,00%
Exclusion due au comportement	20	24	-16,67%
La personne a rattrapé	84	51	64,71%
La personne a trouvé une autre solution	403	524	-23,09%
La personne ne s'est pas présentée - refus personne	959	1176	-18,45%
Ne correspond pas au besoin	18	12	50,00%
Problème de mobilité (handicap)	2	4	-50,00%
Refus de la proposition	376	420	-10,48%
Refus de se séparer de les animaux qui l'accompagnent	6	6	0,00%
Refus de se séparer des personnes qui l'accompagnent	43	37	16,22%
TOTAL REFUS USAGER	2107	2453	-14,11%
TOTAL REFUS	7317	6865	6,58%

En lien avec le tableau précédent, les demandes non pourvues font l'objet d'une notification de refus avec un motif et d'une saisie dans le SI SIAO.

Le travail d'harmonisation de la « codification » des refus se poursuit, au niveau du SIAO 115 mais également à l'échelle départementale. Cette harmonisation prend du temps et il est important que celle-ci se fasse dans le cadre d'une coordination départementale afin d'harmoniser les pratiques et donc d'avoir des données cohérentes. Cette cohérence de saisie devant aussi être en harmonie avec la pratique nationale.

Concernant le nombre total de refus en 2025, on peut observer une légère augmentation, peu significative, par rapport à 2024.

Concernant les motifs de refus, il y en a deux qui méritent une attention particulière et qui représente à eux deux près de 40% du nombre total de refus.

En premier lieu, le motif « Absence de place disponible » représente 38% (33% en 2024) de l'ensemble des refus 115 et 27% (21% en 2024) du nombre total de refus. Cette donnée est à mettre en lien avec le tableau précédent. Cette hausse est à mettre en lien, entre autres, avec la fermeture de l'HU AARS de Jarville. Cela a engendré une baisse de capacité temporaire pour le public isolé dans l'attente de l'ouverture de l'HU AARS Tomblaine début novembre.

Concernant les « refus usagers », le motif que l'on peut retenir est « La personne ne s'est pas présentée ». Il représente 46% (48% en 2024) des refus usagers et 13% du nombre total de refus.

Concernant ce motif il est aujourd'hui difficile d'en identifier les raisons.

L'observatoire social du sans-abrisme apportera peut-être, en 2026, des éclairages à ce sujet.

2.4.4 Situation au moment de la demande / motif de la demande

Les données sur la situation au moment de la demande et le motif de la demande ayant été supprimées du SI SIAO, il n'est plus possible d'établir de statistiques sur cette donnée.

2.4.5 Lieu où le ménage a dormi la veille

La donnée sur le lieu où le ménage a dormi la veille ayant été supprimée du SI SIAO, il n'est plus possible d'établir de statistiques sur cette donnée.

2.4.6 Tranche d'âge des Hommes isolés, Tableau VII.B: Tranche d'âge des Femmes Isolées

Tranche d'âge des Hommes isolés (distincts)						
	NB personnes	NB demandes	Moy. dem/pers	NB personnes	NB demandes	Moy. dem/pers
Tranche d'âge	2025			2024		
18 à 24 ans	326	1373	4,21	325	1892	5,82
25 à 35 ans	489	3286	6,72	498	4064	8,16
36 à 45 ans	453	4577	10,10	457	4967	10,87
46 à 59 ans	358	4167	11,64	305	3908	12,81
60 à 69 ans	77	909	11,81	81	686	8,47
70 ans et plus	18	66	3,67	17	88	5,18
Inconnu/Erreur	5	5	1,00	5	5	1,00
TOTAL	1726	14383	8,33	1688	15610	9,25

Age Moyen des hommes isolés (distincts)	37,35	37,00
---	--------------	--------------

La statistique a été établie à partir du calcul de l'âge au moment de la demande. Cet âge ne remonte pas dans l'export (l'âge remontant dans l'export est celui au moment de l'export). Il a été recalculé à partir de la date de naissance et la date de la demande.

Les personnes ayant des âges < à 18 ans ou > à 100 ans ont été comptabilisées dans la catégorie « inconnu/erreur ».

Les âges moyens ont été comptabilisés sans prendre en compte les personnes ayant des âges « inconnu/erreur ».

La pyramide des âges des demandeurs reste la même qu'en 2024.

Nous pouvons constater que plus de **73% des appelants ont moins de 45 ans, et 95% ont moins de 60 ans**. Même s'il y a quelques écarts dans le nombre de personnes par tranche, la précarité, notamment au regard de l'hébergement, est bien quelque chose qui concerne les hommes isolés appelants, quel que soit l'âge.

Tranche d'âge des Femmes Isolées (distinctes)						
	2025			2024		
Tranche d'âge	NB personnes	NB demandes	Moy. dem/pers	NB personnes	NB demandes	Moy. dem/pers
18 à 24 ans	174	351	2,02	145	420	2,90
25 à 35 ans	157	688	4,38	152	638	4,20
36 à 45 ans	128	856	6,69	128	861	6,73
46 à 59 ans	100	688	6,88	92	861	9,36
60 à 69 ans	36	206	5,72	30	130	4,33
70 ans et plus	12	69	5,75	12	88	7,33
Inconnu/Erreur	2	2	1,00	2	2	1,00
TOTAL	609	2860	4,70	561	3000	5,35

Age Moyen des femmes isolées (distinctes)	35,86	36,30
---	-------	-------

La statistique a été établie à partir du calcul de l'âge au moment de la demande. Cet âge ne remonte pas dans l'export (l'âge remontant dans l'export est celui au moment de l'export). Il a été recalculé à partir de la date de naissance et la date de la demande.

Les personnes ayant des âges < à 18 ans ou > à 100 ans ont été comptabilisées dans la catégorie « inconnu/erreur ».

Les âges moyens ont été comptabilisés sans prendre en compte les personnes ayant des âges « inconnu/erreur ».

Nous pouvons observer un changement comparativement à 2024. La tranche d'âge « 18 à 24 ans » est désormais prioritaire. Il y a un rajeunissement de la précarisation en Meurthe et Moselle. Tendance que l'on observait déjà en 2023.

2.4.7 Type d'appelant

Type d'appelant (en groupe de demande + renouvellements exclus)				
	2025		2024	
Type d'appelant	Nb demandes	% demandes	Nb demandes	% demandes
Usager	18964	96,33%	20829	96,88%
Tiers	687	3,49%	638	2,97%
Maraude	35	0,18%	33	0,15%
TOTAL	19686	100,00%	21500	100,00%

2.4.8 Répartition par nationalité du demandeur principal

Nationalité du demandeur principal (en groupe de demande + renouvellements exclus)				
	2025		2024	
Nationalité	Nb demandes	% demandes	Nb demandes	% demandes
Française	11755	59,71%	13206	61,42%
Hors UE	5500	27,94%	5758	26,78%
UE	967	4,91%	592	2,75%
Apatride	12	0,06%	256	1,19%
NR	1452	7,38%	1688	7,85%
TOTAL	19686	100,00%	21500	100,00%

Les chiffres sont plutôt stables entre 2024 et 2025. Une grande majorité des appelant sont de nationalité française et représente près de 60% des demandes.

Le nombre de nationalité « non renseignée » est également stable. Ceci met en évidence que le travail mené concernant la complétude du SI SIAO nécessite encore un travail de tous les instants.

2.4.9 Nombre de nuitées effectuées

Nombre de nuitées effectuées				
	2025	2024	2023	2022
TOTAL	216909	208990	229221	247137
MOYENNE NB PERSONNES HEBERGEES / JOUR	594	571	628	677
VARIATION PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE	4,03%	-9,08%	-7,25%	12,19%

Le nombre de nuitées d'hébergement d'urgence effectuées durant l'année 2025 est à la hausse par rapport à 2024 mais reste inférieur aux années 2023 et 2022.

3 L'ACTIVITE DU SIAO 54 : LE SIAO INSERTION – LE LOGEMENT ACCOMPAGNE

Nombre de demandes transmises par année					
	2022	2023	2024	2025	Evolution
NB demandes (en personne)	1895	1952	2225	2491	11,96%
NB demandes (en ménage)	1269	1227	1421	1700	19,63%
NB ménages distincts	1153	1115	1246	1501	20,47%
Nb personnes distinctes	1732	1790	1986	2247	13,14%

Le nombre de demandes a continué à augmenter entre 2024 et 2025, à l'image de la progression entre 2023 et 2024. Cette année nous observons une augmentation de près de 20%.

Cela peut s'expliquer notamment par une meilleure utilisation du SI à l'échelle départementale, mais aussi par l'ouverture des accès à des utilisateurs hors AHJ (Conseil Départemental, mandataire judiciaire...).

Le SIAO 54 poursuit son effort et son processus de formation au SI SIAO pour :

- ⇒ Assurer la formation « continue » des acteurs utilisant déjà le SI, ce en lien avec les évolutions du SIAO et les mises à jour régulières ;
- ⇒ La formation de nouveaux services et partenaires à l'utilisation du SI SIAO ;
- ⇒ Favoriser également la saisie des demandes d'orientation qui n'aboutissent pas (observatoire des besoins).

Précisions concernant le SI SIAO :

NB demandes (en personne) = nombre de personnes concernées par l'ensemble des demandes transmises. Les personnes concernées par plusieurs demandes sont comptabilisées autant de fois qu'il y a de demandes les concernant.

NB demandes (en ménage) = nombre de ménages concernés par l'ensemble des demandes transmises. Les ménages concernés par plusieurs demandes sont comptabilisés autant de fois qu'il y a de demandes les concernant.

NB ménages distincts = nombre de ménages concernés par au moins une demande. Chaque ménage n'est comptabilisé qu'une seule fois quel que soit le nombre de demandes le concernant.

NB personnes distinctes = nombre de personnes concernées par au moins une demande. Chaque personne n'est comptabilisée qu'une seule fois quel que soit le nombre de demandes la concernant.

3.1 NOMBRE DE DEMANDES PAR STATUT DE LA DEMANDE

Nombre de demandes par statut de la demande			
Statut au 30/01 de l'année suivante	2024	2025	Evolution
Annulée (sans orientation + après orientation)	411	573	39,42%
Inscrite sur une liste d'attente	52	68	30,77%
Refusée par le SIAO compétent	226	221	-2,21%
Transmise au SIAO compétent	1	2	100,00%
Admise en CHRS	282	288	2,13%
Admise en structure Hors CHRS	137	144	5,11%
Admise en structure en ALT (Hébergement)	37	23	-37,84%
Admise en IML	38	47	23,68%
Admise en PF/RA	40	29	-27,50%
Admise en résidence sociale dont FJT	1	96	9500,00%
Admise en dispositif d'accompagnement	39	52	33,33%
La demande n'a plus d'orientation en attente	1	2	100,00%
Orientation en attente de confirmation des structures	54	54	0,00%
Admission en cours	76	68	-10,53%
Demande à compléter	4	11	175,00%
Demande à mettre à jour	22	22	0,00%
TOTAL	1421	1700	19,63%

Il s'agit du statut au moment de l'extraction des données c'est-à-dire au 30/01/2026. A noter que « admise » signifie que les demandes ont abouti à un hébergement ; que cet hébergement soit encore en cours ou ait pris fin. Il s'agit bien là des personnes qui sont « entrées » en structures entre le 01/01/25 et le 30/01/26.

Les entrées en CHRS sont stables alors que nous constatons une baisse des entrées en pension de famille et résidence accueil. Parallèlement nous constatons une augmentation significative des entrées en Intermédiation Locative (IML). Cela s'inscrit dans la politique du logement d'abord. L'IML mandat de gestion s'est développé en 2025. Elle se distingue de l'IML sous location par le fait que dans le cadre du mandat de gestion les ménages sont signataires du bail. Le travail avec les AIVS (Agence immobilière à vocation sociale) se poursuit.

Enfin, en 2025, le processus d'intégration des résidences sociales dans le SI SIAO s'est poursuivi. C'est ce qui explique l'augmentation de 9500% d'entrée en FJT. En effet, les opérateurs résidences sociales ont été intégrés au SI SIAO à hauteur des 30% de places du contingent préfectoral.

Cela s'inscrit pleinement dans la politique du logement d'abord, l'hébergement ne devant plus être la « règle » mais bien « l'exception ». Bien sûr il s'agit aujourd'hui plus d'une tendance et nous devons être attentifs dans les années à venir à ce que cela s'inscrive pleinement dans les pratiques.

Cela traduit une meilleure analyse des demandes et donc des orientations plus adaptées. Cela permet d'orienter vers l'ensemble de l'offre disponible et non plus uniquement vers les CHRS.

L'indicateur « admise en dispositif d'accompagnement », a augmenté de 33% entre 2024 et 2025. Le recours aux dispositifs sans hébergement par le SIAO est plus fréquent.

En 2026 le SIAO doit poursuivre sa progression quant au recours à ces orientations qui sont, encore, sous utilisées.

Concernant le traitement des orientations par les opérateurs et les structures d'accueil (Orientation en attente de confirmation des structures), le SIAO, en lien avec la DDETS, a mis en place un certain nombre de règles de

traitement des demandes avec la mise en place de règles de temporalité de traitement. Ces modalités de fonctionnement ont été fixées et validées lors de réunions conjointes SIAO 54 – DDETS 54 – Opérateurs AHI en 2023. Bien qu’une amélioration serait souhaitable, notamment en matière de réactivité de la part des opérateurs, en 2025 cet indicateur s’est stabilisé.

Là encore c’est un point largement perfectible et le SIAO 54 poursuit, en lien avec les opérateurs, la mise en œuvre de ces directives.

Précisions concernant le SI SIAO :

Il s’agit du statut au moment de l’extraction des données, c’est-à-dire au 30/01/2026.

A noter que « admise » inclus toutes les demandes ayant abouties à un hébergement ; que cet hébergement soit encore en cours (= présence en structure) ou terminé (= demande clôturée) au moment de l’extraction des données.

3.2 ORIENTATIONS ET ADMISSIONS DANS LES STRUCTURES HEBERGEMENT/LOGEMENT

Nombre de sorties par situation à la sortie

Nombre de sorties par situation à la sortie (en personne)			
Situation à la sortie	2024	2025	Evolution
Accès à un logement	22	31	40,91%
Accès à un logement parc privé	79	70	-11,39%
Accès à un logement parc public	354	327	-7,63%
Autre	21	45	114,29%
Colocation	0	2	
Décédée	17	24	41,18%
Départ volontaire	92	53	-42,39%
Exclusion de la structure	86	70	-18,60%
Fermeture structure	3	0	-100,00%
Fin de séjour	14	17	21,43%
Hébergement chez un tiers (famille. ami. autre)	49	60	22,45%
Hébergement d'urgence	13	19	46,15%
Hospitalisation	6	3	-50,00%
Hôtel	1	2	100,00%
Incarcération	21	62	195,24%
Information non renseignée	1	5	400,00%
Institutions publiques (hôpital. prison. maison de retraite....)	4	4	0,00%
La personne a trouvé une autre solution	1	8	700,00%
Logement en intermédiation locative	7	17	142,86%
Maison de retraite	8	7	-12,50%
Prise en charge dans un autre département	0	4	
Résidences accueil	1	2	100,00%
Retour au domicile conjugal ou personnel	2	4	100,00%
Retour au domicile parental	1	3	200,00%
Retour dans la famille	16	22	37,50%

Retour au pays d'origine	0	6	
Rue/abri de fortune (squatt. camping. voiture)	0	3	
Sortie vers ALT	6	5	-16,67%
Sortie vers hébergement de stabilisation	10	12	20,00%
Sortie vers hébergement d'insertion	32	28	-12,50%
Sortie vers ILM mandat de gestion	0	1	
Sortie vers IML location sous location	3	11	266,67%
Sortie vers IML location sous location bail glissant	1	1	0,00%
Sortie vers LAM (Lit Accueil Médicalisé)	1	3	200,00%
Sortie vers les ACT	0	2	#DIV/0!
Sortie vers Logement foyers (FJT - FTM)	17	12	-29,41%
Sortie vers résidence sociale	17	39	129,41%
Sortie vers un centre maternel	4	3	-25,00%
Sortie vers un CADA	0	0	
Sortie vers un CHRS	57	33	-42,11%
Sortie vers une maison relais	7	7	0,00%
Sortie vers une structure d'urgence	4	5	25,00%
Sortie vers une unité de lits halte soins santé	2	1	-50,00%
Vide	15	23	53,33%
TOTAL	995	1056	6,13%

Nous pouvons observer un nombre total de sorties en augmentation de plus de 6% entre 2024 et 2025. Cela est un signe de la légère amélioration de la fluidité des parcours. Le travail se poursuit en ce sens.

Aussi nous pouvons noter une baisse du nombre de sorties vers le logement privé ou public, mais une hausse de sortie vers le logement. Il est difficile d'en tirer des conclusions. Il est probable qu'un problème de cotation dans le SI soit à l'origine de ces chiffres manquant de cohérence. Celles-ci représentent 40% du nombre total de sorties (46% en 2024). Bien que nous constatons une légère baisse, ces résultats montrent la trajectoire prise en matière d'orientation en lien avec la politique du logement d'abord.

Globalement la majorité des données ne présente pas d'évolution significative entre 2024 et 2025.

Notons tout de même l'augmentation du nombre de sorties vers l'IML et les résidences sociales. Cela vient renforcer le constat précédent.

Certaines situations à la sortie marquent une évolution ou un fléchissement mais sur un nombre relativement restreint. Il est donc difficile d'en tirer des conclusions.

Enfin il est difficile d'exploiter certains indicateurs. En effet l'évolution de l'utilisation du SI par le SIAO mais aussi par les opérateurs AHI est toujours perfectible.

Le SIAO devra poursuivre son travail d'harmonisation d'utilisation du SI et de cotation pour avoir des données les plus cohérentes possible.

	2024	2025
NB admissions directes en personne non distincte	143	110
NB admissions directes en ménage non distinct	93	98

Le nombre d'admissions directes est en baisse. Ce qui est nouveau par rapport aux années précédentes. Ceci est un signal positif de la mise en œuvre des recommandations par les opérateurs.

La quasi-totalité des admissions directes en structures est due à trois motifs : les permissionnaires pour le CHRS Arélia Pierre Villard, le dispositif Un Toit pour l'Emploi porté par Arélia représente également 10% des admissions directes. Les places sont référencées dans le SI SIAO mais il est convenu entre le SIAO, la DDETS et Arélia que les admissions soient faites directement par l'opérateur et non suite à orientation par le SIAO 54, et les résidences sociales dans le cadre de l'intégration du contingent préfectoral.

3.2.1 Données évaluation sociale

3.2.1.1 Origine des demandes

Nombre de demandes transmises par prescripteur			
Prescripteur	2024	2025	Evolution
AARS ACT	4	2	-50,00%
AARS ANTIGONE	5	2	-60,00%
AARS ASP/DSP	2	2	0,00%
AARS AVDL Camille Mathis	16	18	12,50%
AARS AVDL Lunéville	4	3	-25,00%
AARS AVDL Val de Lorraine	4	8	100,00%
AARS CADA	11	23	109,09%
AARS CAMILLE MATHIS COLLECTIF	23	14	-39,13%
AARS CAMILLE MATHIS DIFFUS	6	4	-33,33%
AARS CAMILLE MATHIS LT	4	2	-50,00%
ARS CHANTIERS D'INSERTION	1	3	200,00%
AARS CPH	3	8	166,67%
AARS NANCY HU177	90	140	55,56%
AARS HUAS	6	12	100,00%
AARS HUDA	20	41	105,00%
AARS IML Ukraine	0	1	
AARS Logement d'abord	0	1	
AARS LUNEVILLOIS CHRS ECLATE	3	2	-33,33%
AARS LUNEVILLOIS LT	1	1	0,00%
ARS LUNEVILLOIS SAO DC	29	13	-55,17%
AARS Mission sociale ADOMA	6	3	-50,00%
AARS NANCY ACCUEIL DE JOUR	51	42	-17,65%
AARS PENSION DE FAMILLE MYOSOTIS	0	2	
AARS PIERRE VIVIER CHRS COLLECTIF	4	12	200,00%
AARS PIERRE VIVIER LAM	0	4	
AARS PIERRE VIVIER LHSS	11	6	-45,45%
AARS SPR	5	4	-20,00%
AARS UPIL	14	21	50,00%
ARS VDL CHRS ECLATE	3	0	-100,00%
ARS VDL SAO DC	20	7	-65,00%
AARS Village de l'insertion	6	0	-100,00%
ADALI Dispositif accompagnement renforcé CJM	2	11	450,00%
ADALI FJT Les abeilles	12	7	-41,67%
ADALI FJT Les Maraichers	0	2	
ADALI FJT Les Trois Maisons	1	1	0,00%

ADALI Loj'Toit	6	15	150,00%
ADALI LT Jeunes	4	6	50,00%
ADOMA CADA Essey	15	12	-20,00%
ADOMA CADA Herserange	9	6	-33,33%
ADOMA CADA Pompey	11	6	-45,45%
ADOMA CAES Pompey	1	0	-100,00%
ADOMA HU IDA Pompey	0	5	
ADOMA HUDA Essey	4	5	25,00%
ADOMA PENSION DE FAMILLE LES OSERAIES	0	0	
ADOMA PRAHDA Mont-Saint-Martin	6	1	-83,33%
ADOMA Résidence sociale Phalsbourg	0	1	
ADOMA Stabilisation Lemire	2	3	50,00%
AEIM MJPM	0	1	
AEIM SAVS	0	8	
AGAFAB Résidence sociale Aristide Briand	3	1	-66,67%
AGAFAB PENSION DE FAMILLE DOMINIQUE NOIREZ	0	0	
LOGEMENTS SOLIDAIRES IML	0	2	
LOGEMENTS SOLIDAIRES Résidence sociale de Procheville	0	3	
ALISES ACCUEIL DE JOUR LONGWY	0	1	
ALISES AVDL	1	1	0,00%
ALISES CHRS PAYS HAUT	4	5	25,00%
ALISES HUAS	4	6	50,00%
ALISES HUDA	1	3	200,00%
ALISES SAO BRIEY	20	25	25,00%
ALISES SAO MSM	18	19	5,56%
AMLI CPH Longlaville	0	5	
AMLI HUAS	1	7	600,00%
AMLI HUDA	3	5	66,67%
AMLI RESIDENCE ACCUEIL TIVOLI	1	0	-100,00%
AMLI service accompagnement "prestation"	2	1	-50,00%
ARELIA AAEP	104	123	18,27%
ARELIA AGIR 54	34	34	0,00%
ARELIA ASLL Nancy	1	2	100,00%
ARELIA ASLL TDL	1	4	300,00%
ARELIA ASP Nancy	2	0	-100,00%
ARELIA AVDL TDL	6	7	16,67%
ARELIA CHRS LA CHALO - site Leclerc - collectif	15	23	53,33%
ARELIA CHRS LA CHALO - site Leclerc - diffus	3	1	-66,67%
ARELIA CHRS LE TAU - site Espérance - diffus	5	18	260,00%
ARELIA CHRS LE TAU - site Libération - collectif	13	34	161,54%
ARELIA CHRS LE TAU - site Libération-diffus	12	13	8,33%
ARELIA CHRS LE TAU - site Sauvoy - collectif	14	16	14,29%
ARELIA CHRS LE TAU -site Sauvoy- diffus	3	7	133,33%
ARELIA CHRS LE TAU - site TDL - diffus	0	4	
ARELIA CHRS LE TAU - site Villard - collectif	6	8	33,33%
ARELIA CHRS LE TAU - site Villard - diffus	10	3	-70,00%

ARELIA CHRS LE TAU ASSH	7	9	28,57%
ARELIA DHUSS	13	11	-15,38%
ARELIA FVV	8	10	25,00%
ARELIA HU 177 LECLERC	36	28	-22,22%
ARELIA HU177 SAUVOY	28	33	17,86%
ARELIA HUAS Metropole Nancy	2	6	200,00%
ARELIA HUAS Terres de Lorraine	3	3	0,00%
ARELIA HUDA NANCY	15	7	-53,33%
ARELIA HUDA Terres de Lorraine	1	8	700,00%
ARELIA HUJA	3	2	-33,33%
ARELIA SAO TDL	7	29	314,29%
ARELIA STAB SAUVOY	7	9	28,57%
ARELIA TPE	21	9	-57,14%
Association de Gestion Ecole de la deuxième Chance de Lorraine - site de Nancy	0	1	
ASSOCIATION DE REINSERTION PAR L'ECONOMIQUE (ARE)	0	2	
Association IMAGINE	1	1	0,00%
Association Jeunes et Cité	1	1	0,00%
Association REALISE DAMIER Jeune Majeur	2	5	150,00%
Association TeLLOJe	3	18	500,00%
AURELIE FINANCE - DISPOSITIF VIRAGE	0	7	
AURELIE FINANCE AGORA	0	1	
AURELIE FINANCE FJT Maraé	0	1	
CAARUD L'Echange AGU 54	6	3	-50,00%
CCAS de Champigneulles	0	1	
CCAS d'Essey-Lès-Nancy	0	6	
CCAS de Laxou	0	3	
CCAS de Lunéville	0	1	
CCAS de Maxéville	0	6	
CCAS de Nancy	0	8	
CCAS de Vandoeuvre-Lès-Nancy	9	3	-66,67%
CD54 Service Jeunes Majeurs	6	51	750,00%
CD54 Synergies	1	2	100,00%
Centre Psychothérapique de Nancy	61	75	22,95%
CLAIR LOGIS Centre Parental	1	3	200,00%
CLAIR LOGIS CHRS LAXOU	8	6	-25,00%
CLAIR LOGIS HU FRIANT	1	4	300,00%
CLAIR LOGIS IML	1	2	100,00%
ENSEMBLE-OHS RESIDENCE ACCUEIL CHEVERT	1	0	-100,00%
FRANCE HORIZON CADA	13	8	-38,46%
FRANCE HORIZON CHRS	1	2	100,00%
FRANCE HORIZON IML BG	7	1	-85,71%
FRANCE HORIZON IML+	0	2	
HABITAT ET HUMANISME GESTION LORRAINE IML	1	0	-100,00%
LE PELICAN Résidence sociale Saint Martin	0	3	
MDS Grand Nancy	18	11	-38,89%
MDS Longwy	7	5	-28,57%

MDS Lunévillois	3	19	533,33%
MDS Nancy centre	34	24	-29,41%
MDS Plateau & Provinces	17	14	-17,65%
MDS Terres de Lorraine	0	4	
MDS Val de Lorraine	0	8	
MDS Vandoeuvre - Villers	4	5	25,00%
MISSION LOCALE de Vandœuvre-lès-Nancy	0	2	
MISSION LOCALE du Grand Nancy	9	43	377,78%
MISSION LOCALE du Lunévillois	0	1	
MISSION LOCALE du Plateau de Haye	0	3	
MISSION LOCALE Val de Lorraine	0	8	
REMM Centre parental	3	6	100,00%
SIAO 54 1er ACCUEIL	76	27	-64,47%
UDAF54 Action Logement	5	0	-100,00%
UDAF54 IML	5	3	-40,00%
UDAF54 IML Ukraine	3	0	-100,00%
UDAF54 MJPM Longwy	0	4	
UDAF54 MJPM Lunéville	1	6	500,00%
UDAF54 MJPM Nancy	37	21	-43,24%
UDAF54 Pôle vie sociale	0	2	#DIV/0!
UEHD Nancy	1	6	500,00%
UTML Service MJPM	12	7	-41,67%
AUTRES DEPARTEMENTS	199	208	4,52%
TOTAL	1421	1700	19,63%

Précisions concernant le SI SIAO :

Nous pouvons constater quelques évolutions significatives entre 2024 et 2025.

Ainsi, les dispositifs du DNA sont des prescripteurs en augmentation. Ceci est à mettre en lien avec les commissions de régulation de la fluidité mises en place par les services de l'état avec pour objectif de diminuer le taux de présence indues sur ces dispositifs. Les services d'hébergement d'urgence ont aussi augmenté leur nombre de prescription. Cela met en évidence le travail d'accompagnement dans la construction du projet et du parcours de la personne.

Nous noterons également une augmentation des demandes des services d'accompagnement tels que l'AVDL et l'UPIIL, mettant en évidence le travail mené dans le cadre des procédures d'expulsions locatives. Enfin, l'AAEP, le CPN et les missions locales sont également des services prescripteurs bien présents.

3.2.1.2 Typologie des ménages

Nombre de demandes transmises par typologie du ménage			
Typologie des ménages	2024	2025	Evolution
Couple avec enfant(s)	78	66	-15,38%
Couple sans enfant	31	40	29,03%
Enfant / Mineur isolé	3	12	300,00%
Femme isolée	278	349	25,54%
Femme seule avec enfant(s)	184	193	4,89%
Groupe d'adultes avec enfant(s)	40	48	20,00%
Groupe d'adultes sans enfant	26	42	61,54%
Homme isolé	762	933	22,44%
Homme seul avec enfant(s)	19	17	-10,53%
TOTAL	1421	1700	19,63%

On observe une augmentation pour les groupes d'adultes sans enfant. Celle-ci s'explique en partie par une utilisation moins rigoureuse du SI SIAO et une cotation moins fine des informations relatives aux ménages. Aussi il convient de regarder plutôt l'ensemble des couples et groupe d'adultes (en distinguant avec ou sans enfant) comme une même catégorie.

Nous constatons également une augmentation des demandes concernant les femmes isolées. Il faudrait mettre cette donnée en corrélation avec les données du SIAO 115 pour voir si effectivement la tendance est la même en matière d'hébergement d'urgence,

Les hommes isolés continuent d'être la typologie de ménage la plus représentée et représente près de 55% des demandes.

Précisions concernant le SI SIAO

Le risque d'erreur sur les typologies « groupe » existe car le SI-SIAO modifie automatiquement la typologie selon ce qui est renseigné sur les fiches des personnes constituant le ménage. Cette modification est parfois erronée, notamment des typologies de ménage pouvant être modifiées en « groupe d'adultes » avec ou sans enfant à la place de « couple » avec ou sans enfant.

3.2.1.3 Nationalité

Nombre de demandes transmises par nationalité du DP			
Nationalité des DP	2024	2025	Evolution
Apatride	6	9	50,00%
Française	872	1089	24,89%
Hors UE	495	552	11,52%
Non renseignée	27	25	-7,41%
UE	21	25	19,05%
TOTAL	1421	1700	19,63%

Nous pouvons observer une augmentation de 25% concernant les ménages de nationalité Française et une augmentation pour les ménages hors UE de 12%. L'augmentation du nombre total de demandes influe directement sur ces données avec une courbe plus marquée pour ces deux catégories.

Ceci peut être mis en lien avec le flux migratoire qui reste élevé en Meurthe et Moselle.

4 L'ACTIVITE DU SIAO 54 : LE SIAO LOGEMENT, GUICHET ENREGISTREUR

SIAO 54 : Guichet enregistreur

Observatoire des demandes de logement social (DLS) émanant des opérateurs AHI

4.1 MISSION D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL ET DE LABELLISATION PUBLIC PRIORITAIRE SIAO

Depuis 2017, le SIAO-54 enregistre les Demandes de Logement Social (DLS) dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Conformément à l'instruction du 31/03/2022 relative aux missions du SIAO, à la politique du Logement d'abord, et à la dernière circulaire relative à l'accélération de l'accès au logement des personnes sans domicile et à l'amplification de leur accompagnement à la santé et à l'emploi du 24 juillet 2025, le SIAO s'assure, en lien avec l'ensemble des professionnels du secteur AHI, que chaque ménage éligible :

- ⇒ bénéficie d'une demande de logement social dans le SNE (Système National d'Enregistrement);
- ⇒ et est labellisé comme prioritaire dans SYPLO, Système Priorité Logement

Sur transmission des documents par les travailleurs sociaux, le SIAO saisit les demandes de logement social et verse les pièces justificatives dans le SNE.

Il est important que toute évolution dans la vie de la demande (nouvel emploi, nouvelles ressources, naissance, orientation sur un dispositif autre...) soit communiquée au SIAO dans le but que le ménage bénéficie d'une demande de logement social actualisée.

Le cas échéant, et si le ménage en remplit les conditions, la demande est labellisée "public prioritaire" dans SYPLO.

Les ménages prioritaires qui peuvent faire l'objet d'une labellisation par le SIAO sont les personnes en structures d'hébergement (droit commun, asile), les personnes hébergées chez des tiers ou dépourvues de logement et accompagnées par un accueil de jour, une mesure ASLL, une mesure AVDL, ..., les personnes sortantes de détention suivies par l'antenne avancée en établissement pénitentiaire, les personnes logées temporairement depuis plus de dix-huit mois (résidence sociale /foyer de jeunes travailleurs ou de travailleurs migrants).

En 2025, un travail de suivi statistique s'est mis en œuvre permettant d'identifier des données complémentaires, notamment le nombre de demandes de logement social pour lesquelles le SIAO a effectué au moins une action dans la vie de la DLS (enregistrement de la demande, ajout de pièces justificatives, inscription de la labellisation « public prioritaire » dans SYPLO).

4.2 LES DONNES CHIFFREES

Nombre de demandes de logement social suivies (*) par le SIAO54 :	567	(625 en 2024, soit une diminution de 10%)
* Les demandes suivies correspondent aux demandes de logement social pour lesquelles le SIAO a effectué au moins une action dans la vie de la DLS (enregistrement/ ajout de pièces justificatives/ labellisation)		

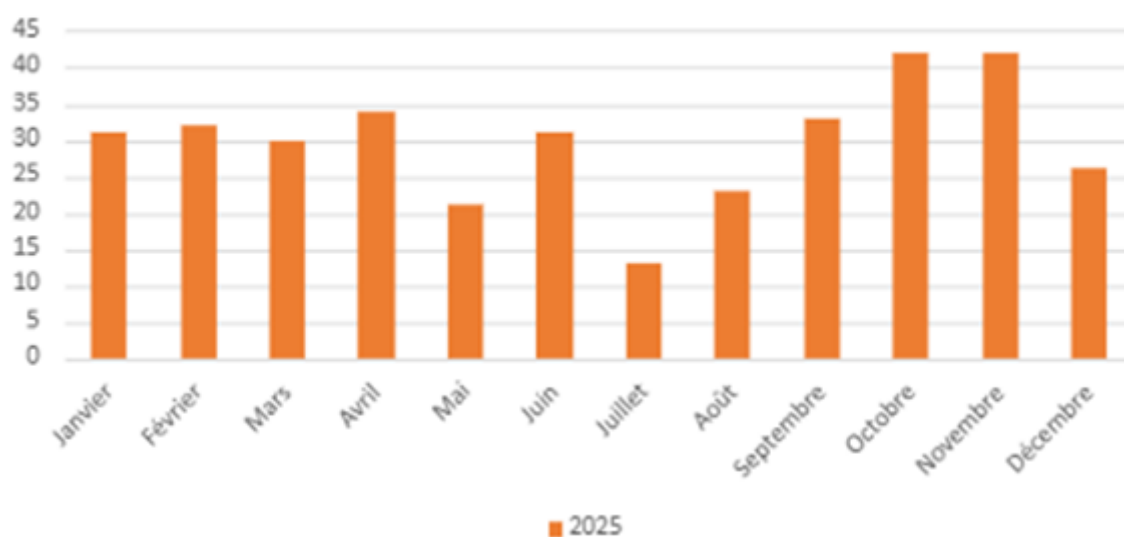
Nombre de demandes de logement social <u>enregistrées</u> par le SIAO54 :	407	72%
---	------------	-----

Nombre de demandes de logement social enregistrées par le SIAO54

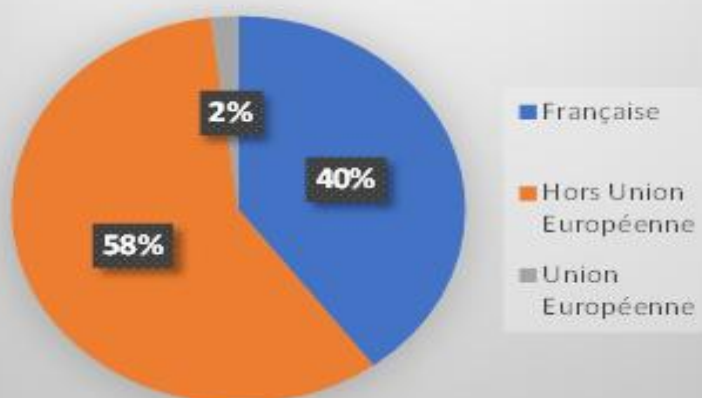


Nombre de labellisations réalisées en 2025 par le SIAO54 :	320	56%
370 labellisations sont présentes au sein des 567 demandes de logement social suivies en 2025 par le SIAO54 . Sur ce nombre, 320 ont été enregistrées en 2025.		

Nombre de labellisations sur la période



Répartition par nationalité - 2025 :

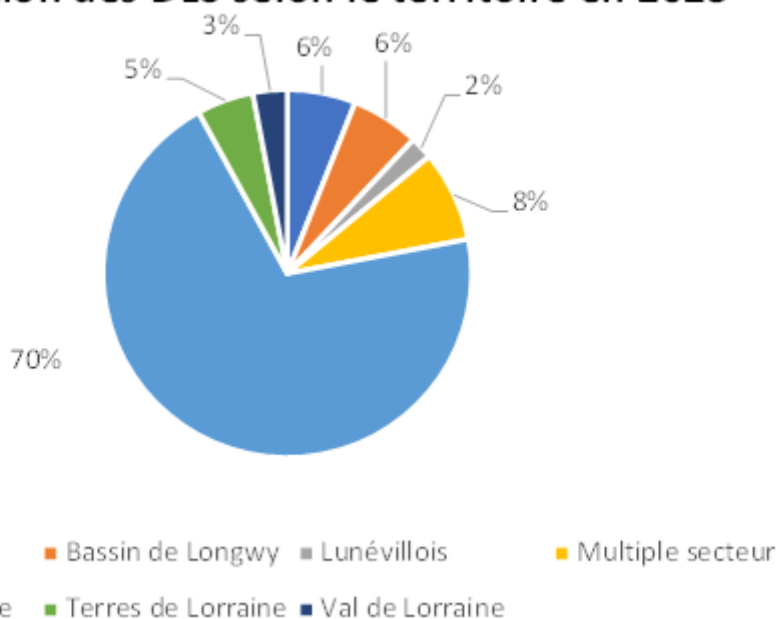


Nationalité :	2025	%
Française	226	40%
Hors Union Européenne	330	58%
Union Européenne	11	2%

Typologie :	2025	%
Couple avec enfant(s)	77	14%
Couple sans enfant	21	4%
Femme isolée avec enfant(s)	99	17%
Femme isolée	96	17%
Homme isolé	238	42%
Homme isolé avec enfant(s)	19	3%
Groupe avec enfant(s)	2	0%
Groupe sans enfant	14	2%
Couple avec enfant(s) à naître	1	0%

Répartition des demandes selon le territoire :	2025	%
Bassin de Briey	32	6%
Bassin de Longwy	34	6%
Lunévillois	13	2%
Multiple secteur	46	8%
Nancy Couronne	397	70%
Terres de Lorraine	27	5%
Val de Lorraine	18	3%

Répartition des DLS selon le territoire en 2025



Tranche d'âge moyenne :	2025	%
18-25	51	9%
26-35	165	29%
36-45	162	29%
46-55	110	19%
56-65	69	12%
66 et +	10	2%

Nombre d'attributions de logement social (/ rapport au DLS suivie en 2025) :	141	25%
--	-----	-----

Au 28/02/2026, 141 demandes de logement social ont abouti à l'attribution d'un logement social sur le département de la Meurthe & Moselle. (Ce nombre va continuer à évoluer positivement au fur et à mesure de 2026.)

En 2026, un travail sera mené d'une part sur la révision et l'actualisation des procédures relatives à l'enregistrement des DLS et demandes de labellisation SYPLO par le SIAO.

Les listings des DLS suivies par le SIAO seront envoyés régulièrement aux structures pour vérification en vue de tenir à jour une liste actualisée des ménages prioritaires dans SYPLO.

5 L'ACTIVITE DU SIAO 54 : LE SIAO PARCOURS

5.1 MISSION DE SUIVI DES PARCOURS

L'instruction du gouvernement du 31 mars 2022 vient confier au SIAO la mission de suivi et de coordination des parcours depuis la rue jusqu'au logement ou jusqu'à une situation résidentielle pérenne.

Dans ce cadre, le SIAO est amené à organiser des revues périodiques de situation avec les gestionnaires de structures (hébergement, logement adapté temporaire), les acteurs de la veille sociale et les acteurs de l'accompagnement.

Le suivi de la progression des parcours a débuté courant de l'année 2025 (recrutement d'un travailleur social dédié au suivi des parcours) en lien avec les structures CHRS de la Métropole du Grand Nancy.

Cette mission se traduit par des rencontres régulières du travailleur social dédié avec les responsables de service ou coordinateurs des structures.

23 rencontres se sont tenues d'avril à décembre 2025 sur le périmètre "hébergement CHRS" sur le territoire Nancy Métropole principalement (21 rencontres), sur le territoire Terres de Lorraine (1 rencontre), sur les territoires du Pays Haut (1 rencontre).

La mission consiste, pour le travailleur social chargé du suivi de parcours :

- ⇒ En amont des rencontres, à consulter dans SI SIAO les évaluations approfondies des dossiers des ménages présents dans la structure depuis plus de 12 mois.
- ⇒ Le travailleur social informe le responsable des dossiers "ménages" qui seront évoqués en réunion bilatérale de travail, cela permet notamment de sensibiliser le responsable sur le besoin de mettre à jour le dossier et l'évaluation approfondie par le travailleur social référent.
- ⇒ Lors de la réunion de travail bilatérale, à échanger des freins et des leviers à la sortie des ménages, à la réflexion commune et définition avec le responsable d'objectifs d'accompagnement.
- ⇒ Le travailleur social prend note des évolutions sur les parcours des ménages accompagnés :
 - ouverture de ressources liées au travail ou à une ouverture de droit au séjour, demande d'orientation en logement accompagné, dépôt d'une demande de logement social, ...
 - difficultés dans l'accompagnement social, il peut s'agir de difficultés liées à l'addiction, à la non-adhésion du ménage à l'accompagnement social proposé par la structure, à des troubles du comportement, à des troubles psychiatriques non stabilisés

Le travailleur social peut évoquer certaines pistes avec le responsable : mise en place d'une protection majeur vulnérable, inscription de la situation en commission d'examen des situations complexes (CESC), fin de prise en charge dans le cas d'une non-adhésion...

De même, il a la possibilité de consulter le SNE (Système National d'Enregistrement), et d'inviter la structure dès que possible (demande de logement social complète et ensemble des justificatifs enregistrés dans le SNE) à formaliser la demande de labellisation SYPLO au SIAO.

Le travailleur social chargé du suivi des parcours participe régulièrement aux réunions du territoire Nancy Métropole :

- ⇒ aux CALEOL (Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements) des bailleurs OMH et VIVEST.

La présence du SIAO au sein de la commission permet de soutenir des demandes de logement émanant du secteur AHL, d'apporter des informations utiles à la prise de décision, et une sécurisation des parcours :

- ⇒ à la CTDAL (Commission Territoriale Droit au Logement) et à la sous-commission CAPEX (Coordination de la Prévention des Expulsions Locatives)
- ⇒ Il participe à la réflexion et aux prises de décisions en lien avec les partenaires.
- ⇒ à des commissions d'admission (intermédiation locative, pensions de famille - résidences accueil, ...) afin d'éclairer les membres sur la situation, le projet et les besoins du ménage.

5.2 LES DONNEES CHIFFREES

En parallèle, le SIAO a mis en place un suivi statistique départemental sur les durées de prise en charge de plus de 12 mois en hébergement d'insertion et hébergement d'urgence avec accompagnement social (hors hébergement d'urgence 115).

Les statistiques font apparaître une baisse de la proportion du nombre de personnes présentes sur des places d'hébergement depuis plus de 12 mois entre juillet et décembre 2025 (-6%).

Places d'hébergement d'insertion occupées depuis plus de 12 mois sur les territoires :	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Briey Longwy	87	79	78	77	77	72
Nancy Couronne	396	380	385	375	370	362
Toulois	42	42	47	50	44	50
Val de Lorraine	18	18	13	14	18	18
Lunévillois	16	16	16	12	12	9
Total territoires	559	535	539	528	519	511
% par rapport aux places d'hébergement financées en 2025	41%	40%	36%	36%	35%	35%

Le nombre total d'entrées et de sorties de ménages cumulant une présence depuis plus de 12 mois sur les structures en 2025 est sensiblement le même.

Nombre d'entrées de ménages cumulant une présence depuis plus de 12 mois	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Nombres de personnes	25	40	50	31	32	29	35	242
Nombre de ménages	18	22	27	21	19	18	23	148
Nombre de sorties de ménages présents depuis plus de 12 mois	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Nombres de personnes	38	50	36	27	39	41	28	247
Nombre de ménages	19	29	20	17	22	28	18	150

Parmi les principaux motifs de sortie des ménages ayant une période d'occupation de plus de 12 mois sur les structures d'hébergement d'insertion et d'urgence avec accompagnement social, l'accès à un logement social représente 26%.

Motifs	%
Accès à un logement parc public	26%
Sortie vers IML location sous location	9%
Exclusion de la structure	8%
Accès à un logement parc privé	7%
Hébergé par des tiers	7%
Sortie vers résidence sociale	6%

5.3 BILAN ET PERSPECTIVES

La mission de suivi des parcours participe à la fluidité du parc d'hébergement et à l'accélération de l'accès au logement des personnes en long séjour.

Elle est amenée à s'étendre aux autres structures d'hébergement et d'accompagnement de la Métropole, et sur les autres territoires en 2026. Il conviendra également d'interroger l'opportunité pour le SIAO d'être invités sur les CALEOL d'autres bailleurs.

6 SIAO PSYCHOLOGUE

Dans le cadre de la mesure 9 issue des Assises de la Santé Mentale et de la Psychiatrie, une initiative significative a été mise en œuvre pour offrir un soutien psychologique aux individus en situation de grande précarité, résidant dans les centres d'hébergement et les structures d'accueil.

La mission a été renouvelée pour une période de trois ans, de 2026 à 2028. 3 postes sont dédiés à la Meurthe-et-Moselle. Sur ces trois postes, deux sont attribués au sud du département, tandis que le dernier est destiné au nord Meurthe-et-Mosellan. Ces postes, financés par l'Agence Régionale de Santé, seront administrés par le SIAO 54 et placés sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle du SIAO Métropole.

Les psychologues recrutés pour ces postes ont pour mission principale d'offrir un accompagnement psychologique et/ou psychosocial aux résidents des centres d'hébergement d'urgence et d'insertion, des dispositifs de logement accompagné et des accueils de jour. Ils joueront également un rôle clé dans la coordination de ce dispositif, collaborant étroitement avec les professionnels des structures et les autres intervenants du système de soins.

Dans la Métropole du Grand Nancy (MGN), Lunéville, Terres de Lorraine, et Val de Lorraine, deux psychologues étaient initialement prévus pour proposer leurs services à la population. Le déploiement des interventions devait se faire de manière progressive, en suivant un planning prévisionnel. La priorité a été donnée aux personnes isolées issues du droit commun au sein des structures collectives de la MGN.

Cette mission est fortement perturbée depuis son lancement pour des questions de ressources humaines.

6.1 REDEMARRAGE DE LA MISSION PSYCHOLOGUE

Une psychologue a été recrutée le 7 janvier 2025, après une vacance du poste pendant 6 mois.

6.1.1 *Immersion dans les missions du SIAO*

Les premières semaines ont été destinées à la prise de connaissance du fonctionnement des activités du SIAO. La compréhension du fonctionnement du 115, qui va de l'appel aux écoutantes jusqu'à l'hébergement d'urgence, a permis à la psychologue de comprendre le parcours que réalisent les usagers avant d'arriver en structure d'hébergement et donc ce qu'ils sont susceptibles de vivre sur le plan psychologique. Echanger avec les travailleuses sociales en charge la régulation des places d'hébergement et des orientations a facilité l'arrivée de la psychologue dans les structures, ayant appréhendé la démarche de demande d'insertion et les spécificités d'accueil de chaque structure.

6.1.2 *Prise de connaissance du rapport d'activité 2024*

La découverte du rapport d'activité 2024 a rendu lisibles les actions démarrées par la psychologue précédemment en poste et a ainsi facilité la prise en main de la suite. Au redémarrage de l'action, la priorité a été de reprendre contact avec les structures où un travail avait été amorcé.

6.1.3 *Mise en place de l'action sur le terrain*

La psychologue a sollicité différents chefs de service AHI afin de recenser les besoins rapportés par les équipes, de visiter les structures et de convenir de modalités d'intervention adaptées, en fonction des spécificités du public hébergé/accueilli. Ces rencontres se sont déroulées entre janvier et février, permettant un redémarrage rapide de l'action.

Conformément à l'instruction interministérielle, la psychologue a priorisé l'accompagnement psychologique des personnes accueillies dans les structures d'hébergement et d'accueil, en particulier les accueils de jour, les centres d'hébergement d'urgence ou de stabilisation et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Association	Structure	Date de démarrage
ADOMA	CHS Lemire	28/01/2025
AARS	Accueil de jour 34 d'la rue	12/02/2025
	Hébergement d'Urgence Site Tomblaine Site Vandoeuvre Site Velaine Hôtels	19/02/2025
	CHRS Pierre Vivier	10/03/2025
	CHRS Camille Mathis (+ diffus pour assurer la transition si nécessaire)	12/03/2025
	CAARUD L'Echange	26/03/2025
CLAIR LOGIS	CHRS Clair Logis	26/02/2025

L'organisation a été pensée de la manière suivante : une demi-journée réservée à une structure, permettant de donner des repères aux équipes mais aussi aux usagers afin d'être progressivement identifiée.

L'intervention s'est traduite par des permanences fixes dans certains lieux et directement par un système de prise de rendez-vous dans d'autres. Les usagers ont été majoritairement orientés vers la psychologue par les travailleurs sociaux, mais il est également arrivé régulièrement que des usagers prennent eux-mêmes directement contact avec elle en la voyant au sein des structures ou par le biais de notes d'information affichées dans les structures.

Au fil des mois d'intervention, il est apparu qu'il fallait éviter de perdre du temps inutilement dans des structures où les permanences aboutissaient à une faible quantité de demandes sur une demi-journée, parfois aucune. Au moment d'élargir son périmètre d'intervention, la psychologue a donc revu l'organisation en se déplaçant jusqu'à six structures par jour selon les rendez-vous.

6.1.4 Résultats

L'expérience de terrain, nourrie du retour des équipes et surtout des usagers, montre que le poste de psychologue SIAO favorise l'accès aux soins :

- ⇒ « L'aller-vers » facilite l'accès à un suivi psychologique pour un public ayant une difficulté à honorer les rendez-vous (troubles cognitifs, troubles psychiatriques, addictions...).
- ⇒ Pour les usagers en rupture de soins avec le CMP ou devant attendre des mois avant un rendez-vous, la réactivité du psychologue SIAO permet un premier espace de parole et peut désamorcer certaines situations.
- ⇒ Le partenariat psychologue / EMPP-UAUP favorise un accès aux soins psychiatriques quand c'est nécessaire.
- ⇒ La gratuité des rendez-vous garantit l'accès à un suivi psychologique pour des personnes en situation de grande précarité.
- ⇒ La présence d'un psychologue permet aux usagers d'avoir un interlocuteur pouvant répondre à des questions autour de la santé mentale : fonctionnement du CMP, modalités d'hospitalisation en

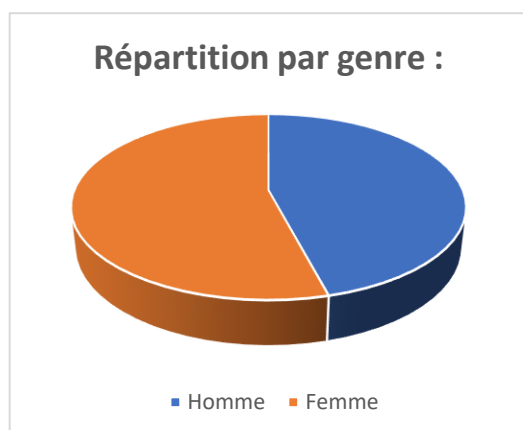
psychiatrie, pathologies psychiatriques...

- ⇒ Le psychologue peut temporiser certaines situations mettant en difficulté les équipes, en apportant son regard clinique et sa connaissance des institutions de soins.
- ⇒ La transversalité des psychologues SIAO sur les structures AHI permet aux usagers qui vont de service en service de garder un repère, évitant une multiplication des interlocuteurs et une répétition douloureuse de leur histoire.

L'intervention de la psychologue s'est adaptée aux besoins, pouvant aller d'un seul entretien à un suivi s'étirant sur plusieurs mois. Certaines réorientations ont été travaillées, vers les services d'urgence, l'hôpital, les CMP ou plus rarement des professionnels libéraux.

Mois	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	Total
Nombre d'entretiens fixés	0	20	43	53	38	36	44	31	48	39	37	17	406

Le nombre d'entretiens réalisés en 2024 est de 75, en 2025 ce nombre augmente à 406, l'augmentation significative est à mettre en lien avec la présence d'une psychologue tout au long de cette dernière année, contrairement à l'année dernière.



On observe qu'en 2025, la majorité des entretiens ont été réalisés auprès de femmes. La donnée à recueillir l'an prochain pourrait être le pourcentage de **patients** homme / femme, qui serait plus parlant que la donnée **entretiens** femme / entretien homme qui est peu significative.

Taux de présence au rendez-vous :		
Nombre de RDV honorés	330	81%

On observe qu'une majorité des entretiens fixés ont été honorés, ce qui traduit une volonté chez beaucoup d'utilisateurs d'adhérer à un accompagnement psychologique. Les 19% d'entretiens non honorés regroupent des entretiens reportés au dernier moment à

la demande des utilisateurs pour différents motifs (rdv médical priorisé, rdv de réinsertion professionnelle...), mais aussi des entretiens auxquels des utilisateurs ne se présentent pas, et ce sans motif. Parmi ces derniers, on peut supposer que certains changent d'avis et décident de ne pas en informer la psychologue. D'autres souhaiteraient honorer le premier rendez-vous mais ne le font pour différentes raisons (oubli lié à des conduites addictives, à des troubles cognitifs, à un manque de repères...), ils ont alors besoin d'un tiers pour leur rappeler le rendez-vous, que ce soit la psychologue ou les professionnels sur site.

Il pourrait être intéressant d'identifier plus précisément les lieux d'intervention montrant un plus grand intérêt des usagers à l'égard des entretiens fixés.

Lieu entretien	Structure	Service HU AARS	Domicile	Espace personnel	SIAO 54
2025	312	6	9	1	4

Les entretiens ont été réalisés pour une grande majorité dans un bureau au sein des structures d'hébergement. Cela permet des entretiens en lieu neutre, calme et confidentiel.

6.2 ELARGISSEMENT DU PERIMETRE D'INTERVENTION

Après plusieurs mois d'activité, la psychologue a constaté une fluctuation dans la charge de travail, sans cause identifiable a priori. Elle a souhaité étendre son périmètre d'intervention, afin de faire connaître la mission à d'autres structures, tout en prenant garde à ne pas s'engager sur une organisation rigide de permanences hebdomadaires dans ces nouveaux lieux. Cette organisation a garanti une souplesse, permettant d'absorber la demande et d'offrir une grande réactivité nécessaire au public accompagné.

Intervenir au sein des structures gérées par Arélia n'a pas été priorisé, l'association bénéficiant déjà de la présence d'un psychologue. Au cours de l'été, la collaboration a été rediscutée et les deux psychologues ont réfléchi à une collaboration sur des situations ciblées (usager qui demande à être accompagné par une psychologue femme, usager dont un proche est déjà suivi par lui...).

L'action a également démarré au sein du FJT Maraé, où les professionnels sont confrontés à une grande souffrance psychologique chez les jeunes accompagnés.

La psychologue a également étendu son action, de manière ponctuelle pour des situations ciblées, sur les sites du CHRS Friant (Clair Logis), l'AVDL Camille Mathis (AARS), le LT Camille Mathis (AARS) l'HU territoires (AARS) et la Maison Des Femmes. Ces interventions ont découlé de demandes spécifiques de travailleurs sociaux ou chefs de service, pour des usagers en grande détresse psychologique et/ou pour un aiguillage des professionnels sur la situation.

Association	Structure	Date de démarrage
AARS	HU territoires	22/05/2025
AARS	LT	16/07/2025
Aurélien Finance	FJT Maraé	30/07/2025
Clair Logis	CHRS Friant	30/09/2025
Arélia	Maison des Femmes	24/11/2025
AARS	AVDL	27/11/2025

6.3 DEVELOPPEMENT PARTENARIAL

6.3.1 Réseau de psychologues

Il a été important de prendre attache avec les psychologues de l'AARS en début d'année, afin de cerner l'articulation de leurs missions au sein de l'association et de faire partie de leurs rencontres régulières. Ces temps d'échanges entre pairs sont bénéfiques pour s'entraider dans certaines situations, croiser les regards sur des cas cliniques, débattre de l'actualité de la profession.

6.3.2 Partenaires santé

A partir du mois de mars la psychologue a dédié du temps en parallèle de son activité clinique à la construction d'un tissu partenarial, visant une connaissance plus fine des acteurs santé sur le territoire et une meilleure collaboration dans l'intérêt des usagers.

Une rencontre fin mars avec Mme RINALDI, responsable du département Promotion de la Santé Mentale et de Prévention (DPSMP) du CPN, a permis de prendre connaissance de la volonté d'une meilleure communication du CPN avec les acteurs sociaux et médico-sociaux du territoire. Dans cette optique, des rencontres ont été organisées par le CPN, auxquelles la psychologue a participé. Concernant le public précarité, le poste de psychologue a un rôle transversal intéressant pouvant être pivot entre la psychiatrie et les structures AHI, en complémentarité avec l'EMPP.

La psychologue a pris attache avec Olivier BABEL en avril, infirmier libéral impliqué auprès du public précarité sur le territoire par ses différentes missions (DAC54, association « Les bruits du cœur » entre autres). Des possibilités de collaboration ont été évoquées mais les organisations de chacun n'ont pas permis d'avancer vers des objectifs plus opérationnels pour le moment.

Une rencontre avec l'EMIH a été proposée par la psychologue, qui a permis de comprendre leur fonctionnement et de travailler ensuite des orientations vers leur service, en lien avec les travailleurs sociaux des structures AHI.

Le partenariat avec les acteurs du champ des addictions pourrait être une piste à creuser pour la suite de la mission. Une première accroche en juillet a été faite avec Frédérique LEBEGUE, éducatrice spécialisée au sein d'Addictions France, intervenant également au CHS Lemire.

Un temps important a été consacré à partir du mois de mars à la collaboration avec l'EMPP, interlocuteur principal de la psychiatrie pour les structures AHI. La psychologue est allée à la rencontre du cadre de santé du service afin d'avoir sa vision des choses et de programmer une rencontre avec toute l'équipe. Au mois de juin, une réunion a permis de rencontrer les infirmiers ainsi que le nouveau médecin de l'EMPP, également présent à l'UAUP : tous ont fait état d'une perte de lien et de l'intérêt d'une remise en route de la collaboration dans l'intérêt des usagers. Un travail conjoint s'est amorcé, avec des premières orientations donnant lieu à un suivi par l'EMPP ou à des entretiens en binôme infirmier. e/psychologue.

Dans un second temps, il a semblé pertinent pour la psychologue de mettre à profit son rôle transversal en facilitant la communication entre l'EMPP et les chefs de service AHI. Une rencontre a réuni tous ces acteurs en janvier 2026, elle a permis de dialoguer et réfléchir à une nouvelle organisation de travail.

6.4 PISTES D'ACTIONS A MENER

Au-delà des attendus clairs énoncés par l'instruction interministérielle, les psychologues sont relativement autonomes dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui permet à chacun de penser et organiser sa pratique à sa manière. Certaines pistes pourraient être explorées à l'avenir, en fonction de la façon dont la mission évolue et du nombre d'ETP recrutés.

- ⇒ Poursuivre et potentiellement clarifier les liens fonctionnels entre la psychologue et les autres professionnels du SIAO

Les missions qui incombent aux psychologues SIAO n'impliquent pas de collaboration évidente quotidienne avec le service SIAO. La collaboration doit donc être pensée et coconstruite entre tous les acteurs.

En 2025, la psychologue a participé à certaines réunions d'équipe, ce qui lui a permis de prendre connaissance d'informations générales mais aussi d'apporter des éléments d'informations supplémentaires à l'équipe dans certaines situations, dans l'intérêt de l'utilisateur. A quelques reprises le directeur adjoint du SIAO a demandé une intervention de la psychologue auprès d'utilisateurs afin d'étayer les informations déjà connues du service dans l'optique d'orienter au mieux les personnes.

Le principal travail de collaboration directe au quotidien s'est articulé avec les travailleurs sociaux chargés d'évaluation, qui rencontrent physiquement eux aussi le public. Les travailleurs sociaux chargés d'évaluation ont pu à de nombreuses reprises, grâce au climat de confiance et de sécurité de leurs entretiens, rediriger des utilisateurs en demande vers la psychologue.

Il pourrait être utile de continuer cette réflexion : comment articuler au mieux les fonctions des psychologues SIAO avec les autres collaborateurs du SIAO ?

- ⇒ Renforcer les partenariats

Le partenariat avec la psychiatrie est en route mais demande à être entretenu pour porter ses fruits sur le long terme. La communication avec les acteurs de la santé mentale sur le territoire doit se faire de manière régulière afin d'éviter les ruptures comme par le passé, liées entre autres au turn-over des professionnels. Concernant la psychiatrie, le travail avec l'EMPP doit se poursuivre, il en est de même pour l'UAUP. A l'avenir, une réflexion pourrait être menée avec les CMP afin de réfléchir à une manière de communiquer dans l'intérêt du parcours de soin des utilisateurs. Comme dit précédemment, le champ des addictions peut aussi être intéressant à explorer sur le plan partenarial, notamment avec les psychologues en poste à la Maison Des Addictions.

Les Commissions d'Examen des Situations Complexes (CESC), portées par le SIAO et démarrées début 2026, seront des temps propices pour rencontrer les différents partenaires du champ de la santé mentale.

7 RAPPORT D'ACTIVITE – MISSION DES CHARGES D'EVALUATION SOCIALE

La mission d'Evaluation sociale fait partie des dispositifs de veille sociale et s'intègre dans le pôle SIAO Veille sociale de l'AARS.

Débutée en 2025, elle a pour objectif :

- De recenser les situations des personnes sollicitant pour la première fois des dispositifs de premiers accueils tels que l'accueil de jour pour sans-abri « Au 34 de la rue » et le dispositif de mise à l'abri du site de l'hébergement d'urgence du site de Tomblaine (AARS). Ponctuellement, les travailleurs sociaux chargés d'évaluation sociale peuvent se rendre sur d'autres sites tels que l'hébergement d'urgence du site Leclerc d'ARELIA.
- D'établir un état des lieux actualisé de la situation en prenant en compte les éléments du parcours antérieur, la situation administrative et la demande du ménage rencontré, dans une logique de suivi des parcours.
- De mettre à jour les situations pour lesquelles nous n'avions plus d'éléments.

Selon, l'instruction du Gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement :

« L'action publique doit apporter des réponses à l'ensemble des personnes sans domicile, y compris lorsqu'aucune solution d'hébergement n'a pu être proposée par le SIAO ou n'est acceptée par la personne. **Aussi, toutes les personnes sans domicile doivent bénéficier d'une évaluation immédiate dite « flash » puis d'une évaluation approfondie, dans des délais maîtrisés, quel que soit leur lieu de vie (rue, hébergement, squat, habitat de fortune...) avec l'objectif de faciliter et accélérer ainsi leur accès au logement ou à l'hébergement. Cette évaluation, réalisée avec le consentement des personnes, marque le début d'un parcours d'accompagnement qui vise l'insertion et s'engage par le recueil de l'expression des souhaits et priorités de la personne en matière d'accès au logement et d'accompagnement. »**

7.1 L'EVALUATION, PORTE D'ENTREE DU PARCOURS D'INSERTION

Toute personne intégrant un des dispositifs mentionnés préalablement fera l'objet d'une rencontre avec un travailleur social chargé d'évaluation. Cette rencontre formelle permettra de faire un état des lieux actualisé de la situation en prenant en compte différents éléments du parcours de la personne :

- ⇒ Identité
- ⇒ Parcours lié à l'hébergement
- ⇒ Situation familiale
- ⇒ Situation administrative et budgétaire
- ⇒ Situation judiciaire
- ⇒ Santé et accès aux soins

- ⇒ Insertion professionnelle
- ⇒ Problématiques rencontrées
- ⇒ Vulnérabilités
- ⇒ Demande, besoins verbalisés par la personne elle-même

Plus spécifiquement, en ce qui concerne les publics les plus marginalisés, les professionnels s'attacheront à identifier le lieu d'occupation de l'espace public (squat, abri de fortune ...) pour les professionnels du SAMU Social.

Avec l'accord de la personne, les travailleurs sociaux pourront faire le lien avec d'autres acteurs intervenant autour de la situation tels que les mandataires judiciaires, un travailleur social, référent socio judiciaire afin de compléter l'évaluation.

7.1.1 *Les professionnels*

Deux professionnels sont chargés de cette mission et interviennent quotidiennement à l'accueil de jour et sur le site d'hébergement d'urgence de Tomblaine pour y rencontrer les nouvelles personnes arrivant sur le dispositif. Ils se présentent sur d'autres sites en fonction des demandes.

Issus de parcours universitaires, les deux professionnels ont une approche globale et théorique permettant de développer une analyse des situations.

Le premier professionnel a pris ses fonctions en janvier 2025. Le deuxième professionnel a intégré le dispositif en juin 2025.

7.1.2 *Le mode d'intervention*

L'intervention des professionnels auprès du public est unique dans le sens où ils n'interviendront qu'une fois auprès de la personne. Si cela est nécessaire, elle pourra être rencontrée de nouveau pour compléter l'évaluation.

Suite à l'édition de l'évaluation dans le SISIAO, une orientation sera préconisée pour la personne :

- Orientation vers un hébergement d'urgence
- Orientation vers la Mission Domiciliations accompagnement social
- Orientation vers l'accueil de jour en vue d'un accompagnement social
- Orientation vers le SAMU Social en vue d'une veille
- Réorientation vers un dispositif plus adapté

7.1.3 *Les lieux d'intervention*

7.1.3.1 *L'accueil de jour*

Les professionnels y rencontrent des personnes majeures et isolées (homme seul, femme seule ou couple). L'accueil est assuré par les professionnels de l'accueil de jour qui assurent le premier contact avec de la personne. La personne sera ensuite rencontrée par un travailleur social chargé d'évaluations qui prendra en compte les observations des professionnels de l'accueil de jour notamment en termes de comportement (relations aux autres, respect des règles de la structure). Les échanges entre professionnels permettront d'affiner l'analyse de la situation pour proposer une orientation la plus adaptée possible.

7.1.3.2 *Le site de Tomblaine (AARS)*

Les professionnels interviennent en fonction des entrées sur le dispositif de Mise à l'abri 4 nuits / 5 jours qui accueille des personnes, en situation de rupture d'hébergement orientées via le 115.

Ce dispositif spécifique permet d'orienter principalement des personnes inconnues des dispositifs d'insertion afin d'éviter une rupture brutale liée à l'hébergement et proposer une orientation adaptée à leur situation.

Par ailleurs, ce site permet également d'accueillir des personnes fortement fragilisées par leur parcours de rue et marginalisées et de leur offrir un temps de répit. Une évaluation pourra être réalisée s'il elle n'a pas été possible du fait de l'éloignement de la personne des dispositifs. A l'issue de la prise en charge, si aucune orientation n'a pu être proposée (pas de demande, absence de mobilisation de la personne), il y aura un retour à la rue.

Les quatre jours de prise en charge sont aussi l'occasion pour les professionnels présents sur site d'identifier au quotidien les difficultés et les potentialités des personnes orientées, ce qui alimentera l'évaluation sociale.

7.1.3.3 *Le site Leclerc d'ARELIA (hébergement d'urgence pour femmes seules et familles)*

Les travailleurs sociaux interviennent dans les 72 heures suivant l'admission d'une femme seule ou d'une famille sur le site. Ils interviennent en soutien des professionnelles présentes sur site qui accueille les personnes orientées via le 115.

7.1.4 *La mission Evaluation, outils de coordination des dispositifs de veille sociale*

Les professionnels recensent mensuellement l'ensemble des personnes ayant intégré un dispositif d'insertion de premier accueil. Ce recensement permet aux dispositifs de veille sociale (Accueil de jour, SAMU Social, L.E.O., SIAO, 115, Mission Domiciliation) de se réunir mensuellement et de faire le point sur l'ensemble des situations rencontrées.

Depuis mai 2025, les situations font ainsi l'objet d'une synthèse mensuelle et s'inscrivent ainsi dans une **logique de parcours des personnes accueillies** et ce, dans un souci de complémentarité et d'efficience.

Les objectifs généraux de la réunion de coordination des DVS s'articulent autour des axes suivants :

- ⇒ **Rendre visible les parcours les plus marginalisés en ayant une vue d'ensemble des situations d'errance sur le département**
- ⇒ **Proposer un accompagnement adapté et équitable**
- ⇒ **Fluidifier les parcours des personnes**
- ⇒ **Assurer une continuité de prise en charge**

Pour répondre à ces objectifs, il est donc nécessaire de :

- ⇒ Fédérer l'ensemble des acteurs opérationnels de la veille sociale
- ⇒ Etablir et partager les évaluations dans le SISIAO dans le respect du secret partagé
- ⇒ Définir un référent de parcours qui assurera la veille (en premier lieu) de la situation et orientera les personnes vers les dispositifs d'insertion adaptés si l'accompagnement social fait l'objet d'un projet formalisé

De manière opérationnelle, la réunion :

- ⇒ Est pilotée par la cheffe de service des DVS
- ⇒ Est constituée d'un représentant de chaque dispositif
- ⇒ Se réunit mensuellement
- ⇒ Convie le 115 en tant qu'acteur opérationnel de la veille sociale

7.2 LES DONNEES RELATIVES A LA SITUATION DES PERSONNES ACCUEILLIES ¹

Le SISIAO est un système d'information, dont la plateforme est pilotée par la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement), permettant d'enregistrer les données relatives aux situations des personnes fréquentant les dispositifs d'insertion (allant du 115, de la maraude du SAMU Social au CHRS...) et de suivre leurs parcours.

Chaque évaluation est reportée dans le SISIAO et l'ensemble des professionnels intervenant auprès de la personne pourront avoir accès aux informations la concernant.

L'accès au SISIAO est réglementé et se fait via le SIAO qui en régle l'accès en fonction des missions des professionnels ayant accès à la plateforme. Une formation obligatoire, dispensée par le SIAO, permet d'accéder à la plateforme, de comprendre l'outil et d'être informé des conditions de son utilisation.

L'ensemble des professionnels intervenant au sein de l'AARS sont soumis à un droit de réserve et de confidentialité dans le cadre de leur exercice et partagent les informations qu'ils recueillent dans le cadre du secret partagé ou du secret professionnel.

Ainsi, la démarche d'évaluation des situations des personnes est explicitée à chaque personne en faisant l'objet. Celles-ci doivent donner leur accord pour que les informations les concernant apparaissent dans le SISIAO et peuvent y avoir accès.

7.3 LES SITUATIONS SPECIFIQUES

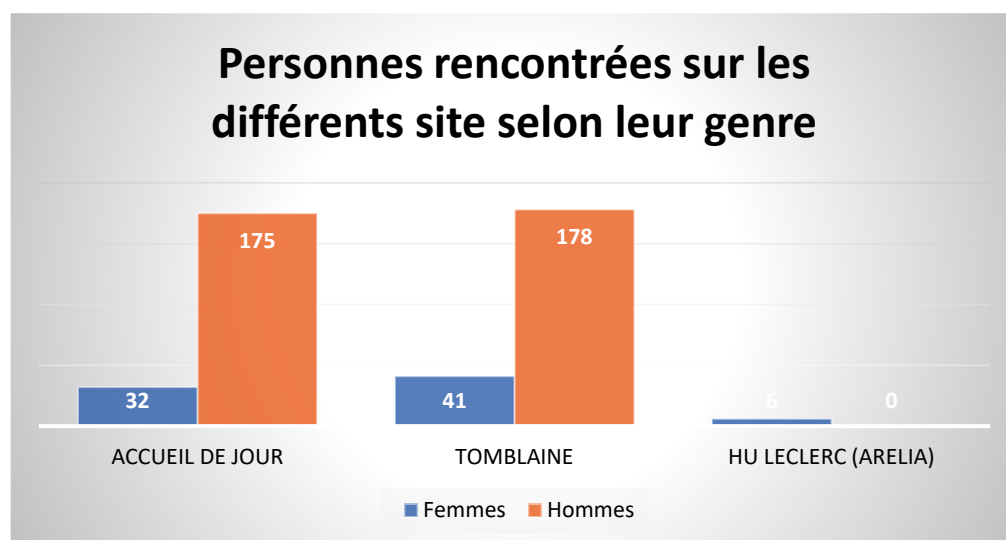
Les professionnels sont amenés à rencontrer des personnes ayant des parcours complexes emprunts de ruptures pour lesquels il est parfois difficile d'aborder leur situation dans un cadre formel. De même, certains troubles (troubles cognitifs, troubles psychiatriques) ou des consommations (alcool, produits stupéfiants) peuvent rendre l'entretien difficile. Dans ces cas spécifiques, l'évaluation ne peut se faire. C'est

¹ <https://basedekonnaissances.sisiao.dihal.gouv.fr/>

alors aux professionnels des autres dispositifs de prendre le relais et de compléter l'évaluation au fur et à mesure que le lien se crée avec la personne.

7.4 LES DONNEES CHIFFREES

7.4.1 Les personnes rencontrées sur les différents sites selon leur genre



En 2025, parmi les 432 évaluations effectuées :

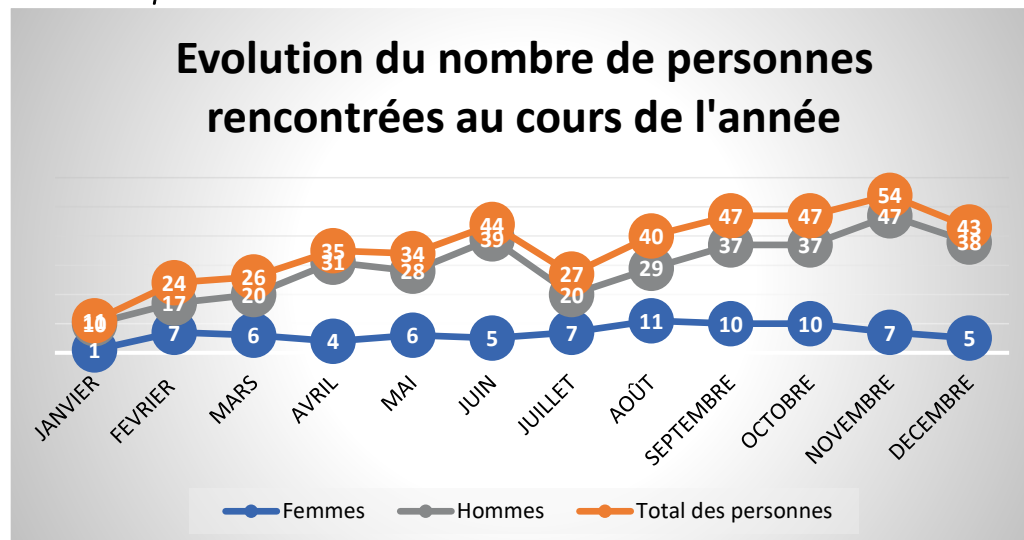
- 207 personnes ont été rencontrées à l'accueil de jour dont 32 femmes
- 219 personnes ont été rencontrées sur le site de Tomblaine
- 6 femmes ont été rencontrées sur le site d'ARELIA

On constate que la majorité des personnes rencontrées sont des hommes, sauf sur le site Leclerc qui est effectivement un site d'accueil principalement destiné aux femmes et aux familles. Il est à prendre en compte que les interventions sur le site Leclerc ont débuté en juillet 2025 et que deux professionnelles déjà présentes peuvent assurer la mission d'évaluation.

Globalement, autant de personnes ont été rencontrées sur le site de l'accueil de jour et le site de Tomblaine.

La moyenne d'âge de l'ensemble rencontrées est de 38 ans, femmes et hommes confondus.

7.4.2 Les personnes rencontrées au cours de l'année 2025



En 2025, on constate un nombre constant et largement minoritaire de femmes rencontrées.

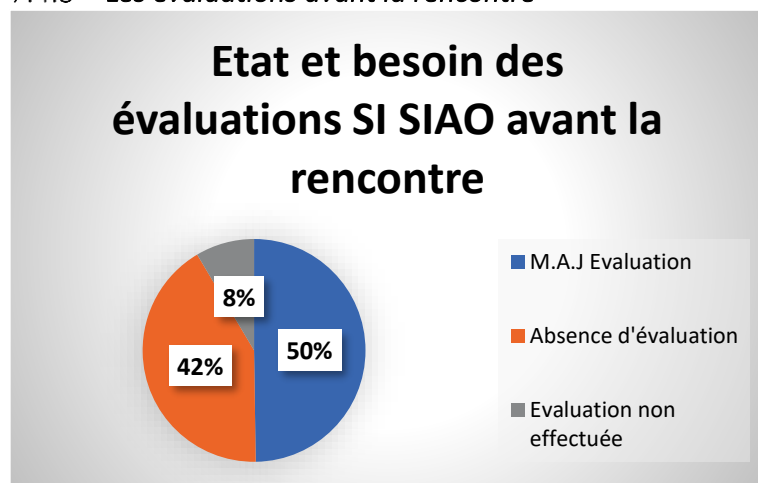
Le nombre d'hommes rencontrés évoluent au cours de l'année. Il augmente progressivement jusqu'au mois de juin. On remarque une chute importante en début d'été puis une reprise à partir du mois d'août.

La courbe globale suit la tendance de celle des hommes, ce qui s'explique par le fait que la majorité des personnes rencontrées dans le cadre de la mission d'évaluations et de manière générale au sein des dispositifs de veille sociale sont des hommes.

En ce qui concerne la chute importante des personnes rencontrées au mois de juillet 2025, nous pouvons supposer qu'il s'agit d'une période où les personnes en situation de grande marginalité sollicitent peu les dispositifs, les conditions météorologiques étant davantage favorable à une occupation de l'espace extérieur.

L'arrivée du deuxième professionnel chargé de la mission évaluation ne semble pas impacter le nombre d'évaluations réalisées au cours de l'année.

7.4.3 Les évaluations avant la rencontre



Mise à Jour Evaluation : il s'agit de personnes dont la situation est déjà connue des dispositifs d'AHJ et pour lesquelles une évaluation avait déjà été rédigée dans le SISIAO. La mise à jour permet de réactualiser la

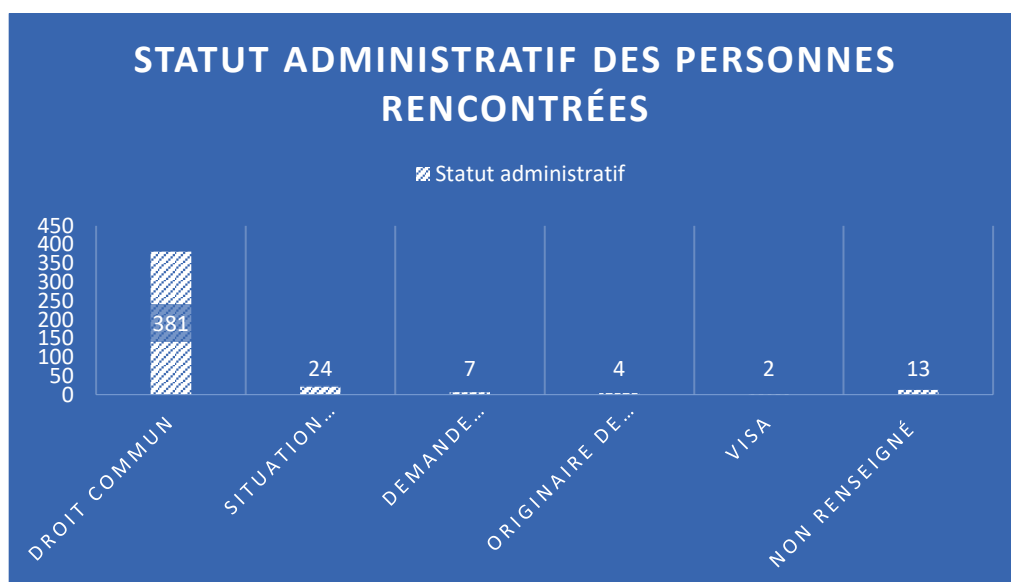
situation actuelle notamment au regard des conditions d'hébergement / logement. La mise à jour de la situation sera faite automatiquement après 3 mois.

Absence d'évaluation : il s'agit de personnes dont la situation n'est pas connue des dispositifs AHI ou de personnes connues mais dont la situation n'a jamais été évaluée et reportée dans le SISIAO.

Evaluation non effectuée : il s'agit de personnes pour lesquelles aucune évaluation n'a pu être effectuée. Cela peut s'expliquer par un départ volontaire ou par des difficultés de la personne à effectuer un entretien formel (refus direct, difficultés à s'installer dans un bureau d'entretien, non présentation aux rendez-vous).

On constate qu'au moins la moitié des personnes dont la situation fait l'objet d'une évaluation est déjà connue des dispositifs AHI. La seconde partie concerne, soit des personnes connues ne présentant pas d'évaluations dans le SISIAO, soit des personnes nouvellement entrées dans nos services.

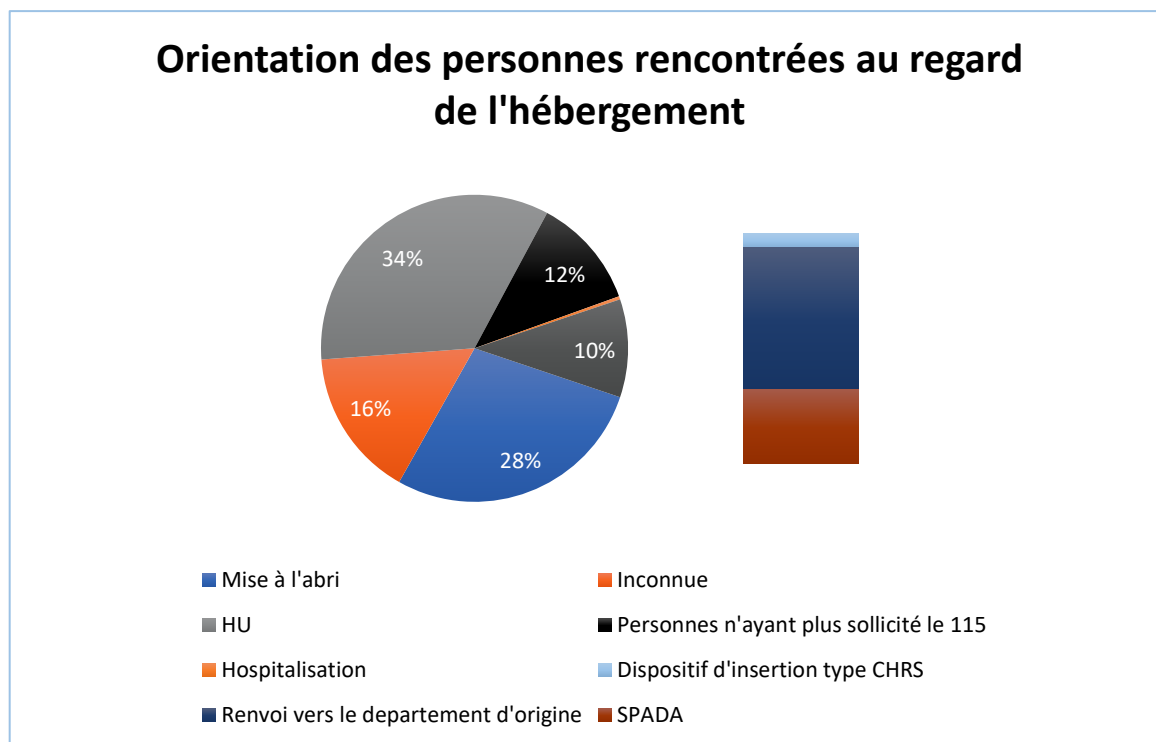
7.4.4 Le statut administratif des personnes rencontrées



On remarque que 88% des personnes rencontrées dans le cadre de la mission d'évaluation ont un statut administratif dit « de droit commun ». Il s'agit de personnes de nationalité française ou d'origine étrangère et possédant un titre de séjour permettant d'être en situation régulière au regard du droit au séjour sur le territoire français.

Les personnes en situation irrégulières ne disposent pas de titre de séjour ou font l'objet d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français).

7.4.5 L'orientation des personnes : la problématique de l'hébergement / logement

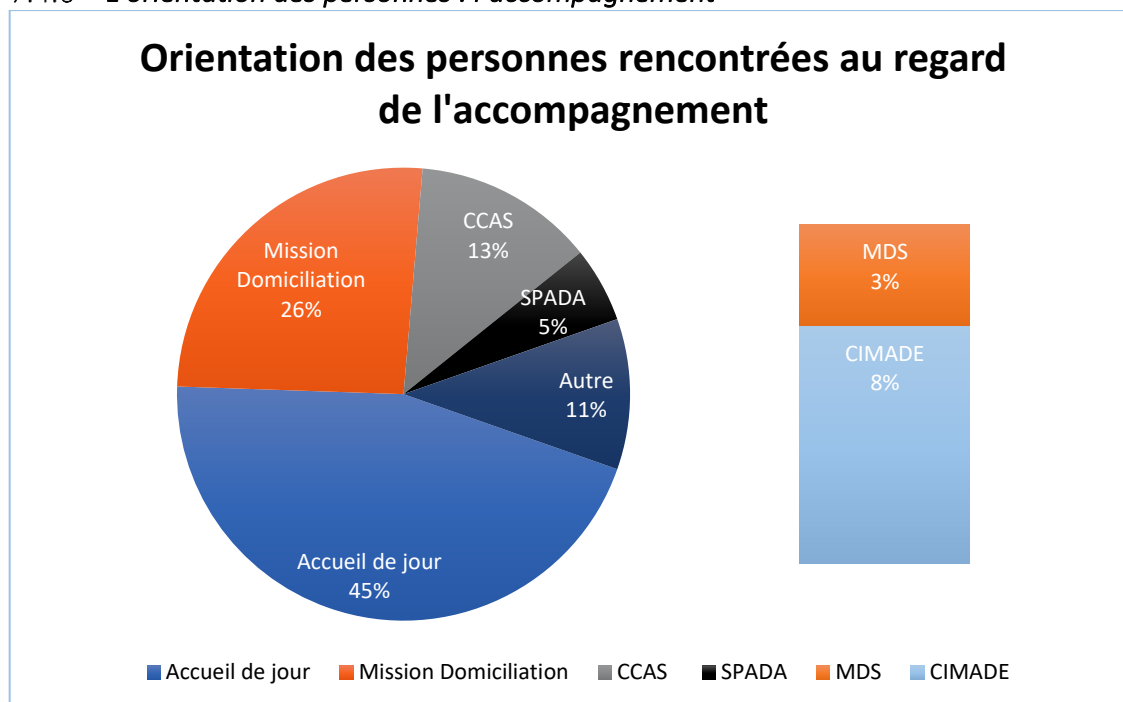


On remarque qu'il n'y a pas de tendance majoritaire concernant les suites données aux rencontres.

Un tiers des personnes rencontrées sont orientées et hébergées en hébergement d'urgence via le SIAO-115, un second tiers est orienté vers de la mise à l'abri sur sollicitation du 115 et un dernier tiers constitue d'autres orientations. Parmi elles, des personnes sont originaires d'un autre département et relève donc de celui-ci en ce qui concerne l'accès aux dispositifs AHI.

Les orientations inconnues concernent des personnes qui ont quitté volontairement le site de mise à l'abri 4n/5j de Tomblaine ou qui ne sollicite plus les dispositifs (Accueil de jour et 115). C'est là que la réunion de coordination des dispositifs de veille sociale prend tout son sens pour éviter le risque de rupture.

7.4.6 L'orientation des personnes : l'accompagnement



Nous remarquons que presque trois quarts des personnes sont orientées vers les dispositifs de veille sociale.

7.5 EXEMPLE DE SITUATION RENCONTREE DANS LE CADRE DE LA MISSION — REDACTION DE STEVEN LENIN, TRAVAILLEUR SOCIAL CHARGE D'ÉVALUATION

Notre mission en tant que chargé d'évaluation social nous amène à nous rendre dans les dispositifs recevant, accompagnant ou hébergeant du public. Pour cette rencontre, je me trouvais à l'accueil de jour, un vendredi après-midi. Pendant cette permanence j'avais pu rencontrer plusieurs personnes, une situation a particulièrement retenu mon attention et est selon moi une situation qui révèle une part importante de notre travail. L'accueil de jour est un lieu de passage et d'accueil pour les personnes en situation de forte précarité et se trouvant à la rue. Ce lieu leur permet de trouver un endroit chaud où se reposer, de se faire à manger et de rencontrer des travailleurs sociaux. C'est également pour beaucoup la première porte d'entrée afin d'être aidé lorsqu'ils ne savent plus où aller.

J'avais ce jour rencontré Monsieur L, un jeune homme de 22 ans qui se rendait à l'accueil de jour pour la première fois. Monsieur n'avait jamais fait appel au 115 et ne s'était jamais retrouvé à la rue. Pendant son enfance, un parcours à l'aide sociale à l'enfance avait débuté à 14 ans jusqu'à sa majorité. Une première orientation au sein d'un foyer de jeunes travailleurs a été réalisée puis une orientation vers les logements transitoires. Ces orientations n'ont jamais permis à Monsieur de mettre en place des projets futurs, en effet, en raison de son état psychologique il lui était difficile d'entrevoir un avenir. Pendant notre entretien, il m'avait partagé avoir besoin de se trouver avec ses amis, des personnes de confiance et qui l'appréciaient. Pendant 3 mois il est resté hébergé chez un ami, puis il est allé chez un second ami pendant 2 semaines. Sur le même temps, deux événements difficiles ont eu lieu, le décès de sa mère puis celui de son frère. Sans facteur protecteur et sans famille qui accepte de l'accueillir, Monsieur se trouvait en plein deuil et avec l'obligation de devoir quitter l'hébergement de son ami. Cet ami qui vivait lui-même en colocation devait

également quitter le logement. Monsieur L. est alors venu à l'accueil de jour afin de trouver une solution d'urgence. Monsieur était venu nous voir le vendredi, le week-end arrivant. De part tous les affects transmis par Monsieur lors de notre entretien, l'expression d'idées noires et voyant bien l'urgence dans laquelle il se trouvait, mon travail ici a été de l'informer dans un premier temps que l'on pouvait contacter le 15, que le numéro d'écoute 3114 était également une possibilité pour être écouté. J'ai également été la première personne à qui il confiait son mal-être. Ayant cela en tête, j'ai agi en contactant dans l'urgence mes collègues du 115, notre psychologue SIAO puis mis en ligne une évaluation sociale dans le SI-SIAO incluant mes préconisations de mise à l'abris et d'orientation en hébergement d'urgence. J'avais également la crainte qu'il ne contacte pas le 115 pendant le week-end et ne pas avoir réussi à le rassurer sur les conditions de prise en charge. Dès l'appel de Monsieur le lundi qui suivait, une orientation a pu être proposée vers l'hébergement d'urgence de Tomblaine. Il avait une chambre seule et cela lui a permis d'être rassuré.

Notre psychologue SIAO a pu le rencontrer les jours suivants. Une évaluation de son état de santé psychique a pu être faite, une hospitalisation se trouvait être nécessaire, ce qu'il avait accepté. L'hospitalisation a duré plusieurs mois permettant au Centre psychothérapeutique de Nancy de reprendre l'accompagnement social et psychologique. Une orientation a été possible vers un foyer de jeunes travailleurs. J'ai rencontré Monsieur une fois, le dispositif a fait alors ses preuves en montrant que lorsqu'on sollicite les différents outils entre le 115, l'accueil de jour, l'expertise psychologique rapide au sein du SIAO, nous pouvions éviter un premier passage de rue et une prise en charge rapide. La mission d'évaluation est alors multiple et consiste à mettre en lien les différents acteurs autour d'une même situation.

7.6 EXEMPLE DE SITUATION RENCONTREE DANS LE CADRE DE LA MISSION — REDACTION DE JOURDON ALEBA TRAVAILLEUR SOCIAL CHARGE D'ÉVALUATION

Notre mission d'évaluateur nécessite une adaptation constante, car chaque personne sollicitant le service arrive avec son histoire personnelle : sa problématique, ses difficultés, son parcours d'errance, ainsi que ses demandes et ses besoins. Nous sommes donc amenés à évaluer chaque situation de manière singulière et à accorder une attention particulière à chaque personne accueillie.

Par ailleurs, nous représentons souvent le premier contact avec le public. Ce premier échange est déterminant pour la suite de l'accompagnement. Il peut néanmoins constituer un biais, dans la mesure où nous ne disposons pas immédiatement d'une vision globale de la situation de la personne. Afin de limiter ce biais, nous nous appuyons principalement sur deux outils essentiels : **l'écoute** et **l'observation**.

- **L'écoute** dite **active** permet de favoriser un véritable échange en prenant en compte la parole de l'autre. Elle reconnaît la personne comme actrice de sa propre vie et porteuse de savoirs concernant son parcours et ses besoins.
- **L'observation**, quant à elle, permet de recueillir des éléments complémentaires utiles à l'évaluation de la situation. Elle facilite également l'identification du langage non verbal et contribue à orienter vers un accompagnement adapté. Les éléments observés peuvent être partagés avec l'équipe afin d'enrichir l'analyse collective et d'ajuster les réponses proposées.

Dans le cadre de la permanence de l'Accueil de Jour, j'ai rencontré un usager en situation d'errance depuis plus d'un an. Monsieur s'est présenté au service afin d'obtenir un accompagnement vers le logement. Au

moment de notre rencontre, il dormait dans une tente. Il se montrait également craintif et peu à l'aise avec les services sociaux, et ne souhaitait pas solliciter le 115.

À la suite de sa séparation avec la mère de ses enfants, Monsieur avait été orienté et hébergé dans plusieurs structures d'insertion. Toutefois, il n'avait pas réussi à s'y maintenir. Il expliquait ces difficultés par un état dépressif lié à la séparation et à l'absence de contact avec ses enfants.

Son objectif principal était de trouver un logement afin de pouvoir, à terme, récupérer ses droits parentaux. Pour lui, la stabilisation de sa situation d'hébergement constituait une étape essentielle avant d'envisager une recherche d'emploi et une réinsertion plus globale.

Monsieur faisait preuve d'une certaine autonomie dans ses démarches d'insertion. Cependant, sa fragilité psychologique nécessitait un accompagnement et un soutien afin de l'aider à structurer et à maintenir son projet. Au regard de sa situation et de sa demande, j'ai envisagé de l'orienter vers un travailleur social de l'accueil de jour.

Dans un premier temps, Monsieur s'est montré réticent face à cette proposition. Il anticipait déjà un possible échec de l'accompagnement et exprimait des interrogations concernant le professionnel vers lequel il était orienté. J'ai alors compris qu'il avait besoin d'être rassuré afin de pouvoir s'engager dans cette démarche.

J'ai donc pris contact avec le professionnel concerné afin d'organiser une rencontre tripartite, permettant de faciliter la prise de contact et d'instaurer un climat de confiance. Cette rencontre a permis à Monsieur de se sentir davantage en sécurité et d'adhérer progressivement à l'accompagnement proposé.

Par la suite, Monsieur a poursuivi ses rendez-vous et a continué à fréquenter l'Accueil de Jour. Un lien de confiance s'est progressivement instauré entre nous, et il me tenait régulièrement informé de l'avancement de son projet.

Aujourd'hui, Monsieur est inséré socialement et professionnellement.

Cette situation illustre l'importance de l'évaluation approfondie, qui passe par l'écoute et de l'observation. Malgré un début marqué par la méfiance et la fragilité psychologique, la mise en place d'une relation de confiance et d'un accompagnement adapté a permis à Monsieur de retrouver une stabilité et de sortir de la rue.

7.7 BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2025 a été marquée par la création de la mission Evaluation qui a permis l'embauche de deux professionnels. Elle correspond à un besoin d'informer le parcours des publics en situation d'errance dès le premier accueil via des dispositifs du secteur de l'AHI et cela dans un souci d'accompagnement adapté des publics.

Un travail de mise à jour des situations a été mené pour permettre d'établir un état des lieux de l'ensemble des situations intégrant nos dispositifs, facilitant ainsi l'orientation et la prise en charge des personnes rencontrées.

Cette année aura été marquée par la création d'outils de rédaction, favorisant une démarche rédactionnelle commune.

L'année 2026 sera marquée par des changements notamment avec la fermeture du site de Tomblaine qui accueillait les mises à l'abri 4 nuits / 5 jours. Le site de l'hébergement d'urgence de Velaine accueillera les publics selon les mêmes modalités. Toutefois, sa localisation hors Métropole du Grand Nancy aura certainement des impacts sur la mobilisation des publics en errance.

8 L'ACTIVITE DU SIAO 54 : LE SIAO UKRAINE

8.1 MISSION UKRAINE - LE SUIVI DES SITUATIONS DES MENAGES DEPLACES UKRAINIENS HEBERGES ET RELOGES SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT POUR RA

A compter du 23 décembre 2024, le service AARS SIAO-54 s'est vu confier par la DDETS la poursuite de la mission de coordination et de suivi des hébergements, logements, accompagnements des ménages déplacés Ukrainiens sur le département de Meurthe-et-Moselle.

Le travail de passation entre la DDETS et le SIAO s'est mené entre novembre et décembre 2024 dans le but d'appréhender :

- ⇒ Les files actives des personnes hébergées dans le cadre de l'HU dédié Ukraine (ARELIA)
- ⇒ Les files actives des personnes hébergées dans le cadre de l'IML Ukraine (intermédiation locative)
- ⇒ Les droits ouverts par le statut de la protection temporaire (autorisation de séjour de 6 mois)
- ⇒ Les remontées statistiques mensuelles

L'année 2025 a été rythmée par des réunions et remontées statistiques régulières en vue d'un suivi continu des parcours des ménages.

Réunions

- ⇒ réunions bilatérales entre le SIAO et les opérateurs associatifs et CCAS pour évoquer l'avancée des situations des ménages accompagnés en hébergement et en IML Ukraine.
- ⇒ réunions tripartites dans le cadre du transfert de baux des opérateurs AMLI, ADALI, FRANCE HORIZON, SOLIHA, ARELIA et ALISES vers l'association UDAF
- ⇒ réunions de travail avec les services de la DDETS dans le cadre de réorientations
- ⇒ GT (groupe technique) et COPIL Ukraine en lien avec les services de la Préfecture et de la DDETS ; et tous les partenaires (Conseil Départemental, FRANCE TRAVAIL, Maison de l'Emploi, association Lumière d'Ukraine, CAF...), œuvrant autour de l'accueil des ménages déplacés Ukrainiens

8.2 REMONTEES MENSUELLES A LA DDETS ET ENQUETES DREETS

Le SIAO a envoyé mensuellement à la DDETS les données relatives à l'hébergement (nombre de personnes, nombre de ménages, nombre d'arrivées et de sorties du département 54), et à l'intermédiation locative (nombre et typologie de logements occupés, nombre de ménages).

En parallèle de ces données globales, il s'est agi d'identifier régulièrement le nombre de ménages pris en charge, le nombre de logements relâchés (glissement de bail, relogement dans le parc social, dans le parc privé), de suivre les leviers et freins à l'autonomisation des ménages (personnes de 65 ans et plus, personnes en situation de handicap, personnes en emploi ou en formation rémunérée, mineurs de moins de 18 ans, personnes seules avec enfants).

8.2.1 Evolution du nombre de ménages accompagnés en IML en Meurthe et Moselle

Nombre de ménages accompagnés au 31/12/2024	Nombre de ménages accompagnés au 31/12/2025
155	98
Nombre de personnes accompagnées au 31/12/2024	Nombre de personnes accompagnées au 31/12/2025
391	230

98 ménages (230 personnes) sont encore accompagnés au 31/12/2025 en IML par les opérateurs AARS, ALISES, AMLI, ARELIA, UDAF, SOLIHA et les CCAS Nancy, Pont A Mousson, Chavigny et Frouard.

8.2.2 *Evolution du nombre de ménages arrivés sur le département de Meurthe et Moselle*

Les arrivées de ménages Ukrainiens se présentant en Préfecture pour obtenir une autorisation provisoire de séjour (APS) dans le cadre de leur protection temporaire et sollicitant un hébergement via le 115, se poursuivent même s'il est à noter une baisse.

Année	Nombre de personnes arrivées sur le département 54 et sollicitant un hébergement	Nombre de personnes ayant quitté le département 54 (qui étaient sur un hébergement ou en IML)
2023	268	233
2024	123	154
2025	60	49

L'autonomisation des ménages sera à poursuivre en 2026 compte tenu de l'extinction progressive des dispositifs exceptionnels d'accès au logement (IML) pour les bénéficiaires de la protection temporaire ukrainiens.

9 L'ACTIVITE DU SIAO 54 : LE DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

En 2025, le SIAO 54 a poursuivi le développement de ses partenariats afin de soutenir la fluidité des parcours, améliorer l'interconnaissance entre les acteurs et favoriser des réponses plus coordonnées aux situations de vulnérabilité.

En complément des temps de travail réguliers menés avec les partenaires du champ AHI (Accueil, Hébergement, Insertion), ainsi que de sa participation aux différentes instances techniques et stratégiques du territoire, le service a engagé un travail d'élargissement et de structuration de son réseau partenarial. Cette dynamique contribue à conforter la place du SIAO et à renforcer sa fonction d'interface entre les acteurs de l'hébergement, du logement, de l'accès aux droits et de l'accompagnement social.

L'année a été marquée notamment par l'implication de la chargée de coordination et du développement du partenariat, dont l'action a contribué à favoriser les liens interinstitutionnels et à préparer de nouvelles modalités de coopération pour les années à venir :

⇒ **Rapprochement avec les acteurs du logement et de l'accès aux droits :**

- Rencontre avec l'ADIL 54 (janvier 2025) : cette rencontre a permis des présentations croisées entre services et des échanges autour des différentes étapes de l'expulsion locative ;
- Rencontre avec la Délégation Territoriale de Nancy de la CAF 54 (avril 2025) : les échanges ont porté sur la présentation mutuelle des missions et notamment sur les besoins d'éloignement des femmes victimes de violences conjugales.
Ce public peut être accompagné par la CAF dans le cadre de l'Aide Universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales (prestation légale) ;
- Rencontre avec le service Logement / FSL de la Métropole du Grand Nancy : ce travail a contribué à mieux identifier les leviers mobilisables pour soutenir l'accès ou le maintien dans le logement des ménages accompagnés.

⇒ **Participation active aux dynamiques territoriales "Logement d'abord" avec la présence du SIAO dans les espaces de réflexion et de coopération autour de la stratégie Logement d'Abord, en participant activement à plusieurs LABs portés par l'association AD2S, en partenariat avec la DDETS et la Métropole du Grand Nancy :**

- Au LAB "Logement d'Abord" du 26 juin 2025, avec une participation au COPIL ainsi qu'à l'animation d'ateliers dans le cadre de cette journée ;
- Au LAB "Le Logement d'abord au travers du logement accompagné" du 16 décembre 2025, avec une participation au COPIL et au LAB.

Au-delà de la participation institutionnelle, ces temps permettent au service de contribuer à la diffusion d'une culture commune autour de l'accès direct au logement et de l'accompagnement adapté, et contribuent à la circulation des informations utiles aux accompagnants sociaux, dans une logique de montée en compétence collective et de meilleure appropriation des ressources mobilisables sur le territoire.

⇒ **Préfiguration de la mise en place de la CESC - commission d'Examen des Situations Complexes**

Dans cette perspective, un travail de concertation a été engagé afin de définir les contours de cette future instance, ses objectifs, ses modalités de fonctionnement et les partenariats nécessaires à sa réussite.

Trois rencontres ont été organisées en novembre 2025 avec les partenaires du secteur AHI, selon une approche différenciée par type de publics :

- ⇒ Public isolé sans enfant ;
- ⇒ Public familles et femmes seules ;
- ⇒ Public issu de la demande d'asile ou concerné par un droit au séjour.

Cette organisation par typologie de situations a permis de recueillir des besoins plus ciblés, de mieux objectiver les situations complexes rencontrées par les professionnels et de poser les premiers jalons d'un cadre de travail partagé.

En complément, le SIAO 54 a engagé des échanges avec plusieurs partenaires extérieurs au champ strict de l'AHI, dans l'objectif d'envisager leur participation comme membres permanents de la future CESC. Parmi les démarches engagées :

- ⇒ Rencontre avec le DAC 54 et participation à son séminaire du 9 décembre 2025, permettant de présenter le SIAO et d'envisager les complémentarités possibles autour des situations complexes ;
- ⇒ Rencontre avec la responsable de la Communauté 360, portée par l'association AEIM ;
- ⇒ Rencontre avec le Centre Psychothérapique de Nancy, dans la perspective de mieux articuler les enjeux d'hébergement, de santé mentale et de continuité de parcours
- ⇒ Échanges avec le pôle médico-social de l'AARS portant les dispositifs LHSS, LAM, ACT, EMIH...

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans la continuité de cette dynamique.

Il s'agira en parallèle pour le service de consolider les liens existants et de formaliser les coopérations dans une logique de coordination transversale.

La mise en place de la CESC en 2026 en sera une illustration, afin de permettre une analyse partagée des situations complexes, un décroisement entre les secteurs du social, médico-social et de la santé, et de soutenir l'élaboration de réponses adaptées, concertées et cohérentes.

10 PERSPECTIVES 2026

Le SIAO 54 va poursuivre son évolution et la mise en œuvre de l'instruction du gouvernement du 31 mars 2022, celle-ci constituant la feuille de route du développement des SIAO et de leurs missions. Cela se fera également par le changement du modèle de portage.

A la demande de la DDETS 54, le SIAO s'est vu confié à un opérateur unique, l'AARS, en 2021. Aujourd'hui, dans la perspective du renouvellement conventionnel, l'état souhaite que le SIAO 54 soit porté par un Groupement de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS).

Ainsi, l'opportunité a été donnée aux opérateurs « historiques » de l'AHJ, Arélia, Alisés, AARS, de travailler sur la construction de ce GCSMS qui verra le jour en 2026.

Dans l'attente de la création du GCSMS SIAO 54, celui-ci poursuit sa mise en conformité avec l'instruction du 31 mars 2022 et poursuit le développement de ses missions.

